

LE NOUVEAU LYON

JOURNAL DES INTERETS COMMERCIAUX, INDUSTRIELS, AGRICOLES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES DE LA VALLEE DU RHONE ET DE LA LOIRE

RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

« DES HAINES LE TEMPS EST PASSÉ »

(SHAKESPEARE)

5 Cent. le Numéro

5 Cent. le Numéro

ABONNEMENTS :

LYON, RHÔNE, LOIRE, SAÔNE-ET-LOIRE, AIN, ISÈRE, AUTRES DÉPARTEMENTS, CORSE ET ALGÉRIE

Les abonnements partent des 1^{er} et 16 du mois. Joindre 50 c. à tout changement d'adresse. Les manuscrits, insérés ou non, ne sont pas rendus.

PREMIÈRE ANNÉE — N° 11

LUNDI 6 Août 1934 — Transf. N. 5.

— DEMAIN SAINT SIXTE, PAPE —

ADMINISTRATION, de 9 h. à 6 h.

RÉDACTION, de 3 heures à 6 heures.

Place des Terreaux, 7

ANNONCES COMMERCIALES, la ligne. 0.60 | RÉCLAMES, la ligne. 1.50
Prix divers pour les Annonces démocratiques et liées.

BULLETIN DU JOUR

Le siège sénatorial de la Loire

Malgré tout ce qu'on a pu ou pourra dire, M. Léprieux peut fort bien rester candidat éventuel à la vacance du siège de M. de la Barge.

Quant à la concurrence de M. Crozet-Fourneryon, elle ne saurait un seul instant laisser de doute sur les chances de M. Léprieux.

M. Crozet-Fourneryon, qui est l'oncle du préfet de police, n'a jamais eu l'idée de faire de l'opposition à ce dernier, au cas où il se présenterait.

La Publication des Procès anarchistes

Le Journal Officiel publie, ce matin, une circulaire instructive, à l'adresse des procureurs généraux, de la récente loi sur les menées anarchistes.

Cette circulaire, d'autant plus indispensable que l'on a déjà critiqué la façon dont la loi a été appliquée, à propos du procès Caserio, est signée de M. Guérin, garde des sceaux, qui devient, à partir d'aujourd'hui, ministre intérimaire de l'Intérieur.

On sait que, comme garde des sceaux, M. Guérin exerce les fonctions de vice-président du conseil.

Aucun journal anglais arrivé à Paris, n'a reproduit le fait de Caserio.

Le Procès Caserio et la Presse étrangère

Le Daily News critique vivement l'administration judiciaire de n'avoir pas donné à Caserio un interprète de son pays.

Selon le journal anglais, l'interprète désigné, étant français, aurait infailliblement rendu la pensée de l'accusé. On aurait dit, dit le correspondant de ce journal, qu'un Italien « non éduqué » a une connaissance imparfaite de la pure langue toscane et qu'il fallait, en l'espèce, un interprète lombardien, au courant de ce dialecte, familier à Caserio.

Le Kédive

Bien que le kédive soit sensé voyager incognito en Europe, sa présence est officiellement signalée partout, ainsi que son itinéraire.

Nous apprenons que le kédive arrivera à Paris (incognito toujours), vers le 18 août, d'où il repartira pour Londres, d'où, après un court séjour, il repartira incognito également, pour la capitale de l'Autriche.

L'affaire Cornélius Herz

Il paraît que cette affaire est aussi incurable que le docteur lui-même.

On nous annonce que le malade de Bournemouth fait appel du jugement qui le condamne à cinq années de prison.

Les Armements italiens

L'Italie continue ses armements. Les manufactures du royaume ont fabriqué 2.000 fusils nouveau modèle, dans le courant du mois dernier.

La Police italienne

M. Sernicilli, délégué à Paris, pour les affaires de police, vient d'avoir une entrevue avec M. Crispi.

On affirme que M. Crispi a décidé son rappel de Paris.

M. Sernicilli serait appelé à d'autres fonctions, probablement à Rome.

Guillaume II

L'empereur d'Allemagne continue ses pérégrinations. Après une courte visite à l'impératrice, il a repris la mer sur son yacht, pour se rendre à Copenhague.

Guillaume II a convoqué à bref délai plusieurs hauts fonctionnaires des provinces orientales de Prusse. Il s'agit de décider si le choléra permet les grandes manœuvres projetées.

La Guerre Chino-Japonaise

On télégraphie de Tien Tsi au Central News que le vice-roi Li Hung Tchang a été pris en disgrâce, pour ne s'être pas préoccupé des préparatifs de guerre des Japonais.

Tous les déserteurs chinois qui seront pris seront immédiatement décapités.

La Gazette de l'Allemagne du Nord annonce que les croiseurs Alexandrine, Arcona et Marie, actuellement sur la côte occidentale d'Amérique, ont reçu l'ordre de se rendre sur le théâtre de la guerre en Orient aussitôt qu'ils seront prêts.

Madrid, 3 août. — Le croiseur Espagnol Don Juan a été envoyé en Corée pour suivre les opérations des escadres japonaises et chinoises.

La nouvelle d'après laquelle les Etats-Unis allaient s'entendre avec les puissances européennes, pour maintenir ouverts tous les ports chinois, dont les traités permettaient l'accès aux étrangers, n'a rien de fondé. Le gouvernement américain fera néanmoins tout son possible pour éviter que le commerce soit entravé par les actes des belligérants.

Une dépêche de Shanghai annonce que les officiers du Kowshung ont été débarqués à Nagasaki par les Japonais.

La révolution au Brésil

La légation brésilienne dément toute tentative nouvelle d'insurrection. Les insurgés seraient plutôt, à son avis, des fuyards de la dernière révolution, qui cherchent à gagner la frontière.

A Montauban

Hier a eu lieu l'inauguration du monument élevé à la mémoire de Léon Cladel. Les amis de Cladel sont venus en grand nombre de Paris.

La cérémonie a été purement littéraire.

Le monument a été inauguré par M. Cladel.

Le monument a été inauguré par M. Cladel.

Le monument a été inauguré par M. Cladel.

Le monument a été inauguré par M. Cladel.

Le monument a été inauguré par M. Cladel.

AUTORITÉ, DISCIPLINE

Pendant le très court ministère de Gambetta, le grand orateur, qui était en même temps un homme d'Etat, avait été amené un jour, devant une commission de la Chambre, à exposer sa méthode en matière de gouvernement. Il n'avait accepté la mission de former un cabinet qu'à la condition qu'il serait libre, sous le contrôle du Parlement, de gouverner comme il le jugerait bon. Or, gouverner pour lui, ce n'était pas seulement gouverner le Conseil [des Ministres] et causer avec eux des affaires du pays, c'était imprimer une direction effective à tous les services, c'était tenir dans sa main et faire mouvoir à son gré, tous les fils de l'Administration, du haut en bas de l'échelle. A ce prix seulement, grâce à la discipline établie partout, pourrait s'exercer l'autorité du chef et s'affirmer une politique dont il serait responsable.

Quelles que fussent les idées politiques de Gambetta, il est certain que sa méthode était la bonne. Sans cette unité de direction, il ne peut y avoir dans l'Etat qu'un manque d'autorité et de discipline. Mais il ne fut pas compris par la majorité de la commission à laquelle il s'adressait. Elle lui prêta des idées usurpatrices. Un vieux républicain, d'un très grand dévouement, mais de peu de clairvoyance, sortit de la salle tout effaré, après l'avoir entendu, et parcourut les couloirs de la Chambre en levant les bras au ciel et criant : « Nous avons un dictateur ! »

Pauvre dictateur ! Quelques semaines après, il se retirait devant le premier vote hostile de la Chambre, sans jamais depuis retrouver l'occasion de faire profiter la France et la République de sa valeur d'homme d'Etat.

Depuis Gambetta, nous avons vu se succéder au pouvoir un très grand nombre de présidents du conseil, parmi lesquels il y a eu des hommes fort capables. Combien en compte-t-on qui aient été de véritables chefs de gouvernement, qui aient eu seulement la ferme volonté de l'être ! La plupart d'entre eux se sont faits les très-humbles serviteurs de la Chambre, à qui les souvenirs de la Convention font croire à grand tort qu'elle est la maîtresse absolue ; ils ont vécu en lui faisant des concessions, jusqu'au jour où ces concessions même n'ont plus suffi pour satisfaire toutes les exigences et où ils ont succombé devant un vote défavorable.

Un seul, entre tous, fait exception, c'est Jules Ferry. Il a voulu avoir une autre politique que celle de la déférence. Il a fait effort pour résister au courant. Le monde sait comment il en a été récompensé. La force d'invectives et de calomnies, ses ennemis sans pitié, non seulement à le renverser du pouvoir, mais à le faire exclure de la politique, comme indigne, par le suffrage universel. Des républicains, qui se disaient les vrais représentants de la République, ont stérilisé les talents d'un homme qui avait plus qu'un autre contribué à fonder la République et qui tenait pour elle en réserve de nouveaux trésors.

Nous ne prétendons nullement qu'il ne se soit rien fait de bon depuis une quinzaine d'années. On a voté de bonnes lois ; on a accompli d'utiles réformes. Mais que de temps perdu dans des discussions oiseuses ! Que de ministères renversés au hasard et remplacés de même ! Que d'hommes usés en pure perte ! Le régime parlementaire a été faussé. Ce qui caractérise ce régime, c'est qu'il assure tout à tour différents partis au pouvoir pour gouverner. Avec le système de la concentration il en a été tout autrement. Des hommes représentant les diverses masses de la majorité républicaine ont formé un cabinet sans être d'accord entre eux. Quand les chefs ne sont pas d'accord, ce n'est ni la République, ni la monarchie, c'est la cour du roi Pétaud.

Inutile d'insister sur les conséquences de cet état de choses. Il ne peut pas y avoir d'autorité sans discipline, ni de gouvernement fort sans unité de direction. Insensiblement, les liens qui unissent les subordonnés à leurs chefs se sont relâchés. Un fonctionnaire s'est bien gardé sans doute de désobéir directement à ses chefs, mais il a cru pouvoir se ménager l'avenir en accordant ses faveurs aux hommes politiques de l'opposition. On a vu des préfets acclamer des discours prononcés par des socialistes et rester préfets quand même.

Dans une pareille situation, il n'est pas étonnant qu'un phénomène monstrueux, comme le boulangisme, ait pu se produire avec des chances de succès. Un ministère qui aurait eu à sa tête ou Gambetta ou Jules Ferry, l'aurait étouffé dans le germe.

Nous n'avons plus à faire au boulan-

gisme. L'hostilité à la République a pris une autre forme, celle du socialisme, qui ne vaut pas mieux, et qui sera d'autant plus difficile à combattre qu'il ne repose pas sur la tête d'un seul homme. Boulangisme et socialisme ont la même origine. Ils n'auraient pas acquis si promptement une si grande importance si la police et l'administration avaient fait tout leur devoir. Il semble que depuis longtemps le mot d'ordre ait été : Laissez tout faire.

Connaissant l'origine du mal, il est facile d'en déduire le remède. Faut-il donc faire de la réaction ! Non, mais il faut rétablir partout l'autorité et la discipline, qui sont l'essence de tout gouvernement.

Ce ne sera plus la *voix République*, nous dirait-on. Nous ignorons ce que c'est que la *voix République*. En politique, il n'y a pas d'orthodoxie. Contentons-nous de la République possible.

A. CHALAMET.

ITALIE

Correspondance particulière du Nouveau Lyon

Rome, 30 juillet.

Le procès de la Banque romaine, dont l'instruction avait révélé dès les premiers moments les plus graves défauts, vient de recevoir une solution qui, si elle n'a pas été imprévue pour ceux qui avaient suivi de près à Rome les débats, n'en a pas moins produit une impression assez profonde que triste et pénible dans toute l'Italie.

Cette affaire avait traîné en longueur, soulevé des scandales continus et provoqué de vifs incidents politiques et parlementaires. L'instruction du procès a duré environ une année. Les dossiers ne remplissent pas moins de 43 gros volumes. Le procès a occupé 61 séances. Neuf ont été consacrées à la constitution du jury, des parties civiles et aux interrogatoires des accusés ; 29 aux interrogatoires des témoins dont 95 étaient des témoins à charge et 124 à décharge. Les témoins cités étaient réellement au nombre de 302, mais, pendant le procès, on a renoncé à en interroger beaucoup, et au nombre de ceux qui ont été interrogés, on a entendu un grand nombre de faux témoins, qui ont été payés par le procureur général, ainsi que des avocats des parties civiles et de la défense. 25 orateurs ont pris la parole dans ce procès mémorable.

Les accusés étaient au nombre de sept. Le premier, M. le commandeur Bernard Tanlongo, qui fut nommé sénateur est une des figures les plus connues de Rome. On l'appelait Bernard tout court. Il était lié avec les principaux hommes politiques ; il remplissait les fonctions de président de la Chambre de commerce de Rome et occupait beaucoup d'autres charges ; outre celle de gouverneur de la banque romaine, c'était un homme très influent. Il passait pour un très habile agriculteur et s'était constitué, par l'agriculture, une fortune de plusieurs millions. Malgré son âge avancé, 74 ans, il se levait de bonne heure et partageait sa journée entre ses affaires de campagne et de banque, avec une activité qui aurait été exceptionnelle, même pour un jeune homme. Malgré ses attaches intimes avec le monde libéral, il était très religieux et pendant les dix-huit mois de prison, il a témoigné la plus extrême sévérité pour les pratiques religieuses. Pendant que les jurés étaient réunis pour prononcer leur verdict, M. Tanlongo pria à genoux, en récitant le rosaire ! Il était accusé de soustraction de 23.045.456,60 livres de la Banque romaine, de faux nombreux concernant les situations de caisse, la comptabilité, les situations sur la circulation, les billets de sa banque, les comptes-courants et ainsi que de corruption de fonctionnaires de l'Etat et de faux rapports aux actionnaires de la banque.

M. le commandeur César Lazzaroni possédait une fortune d'une dizaine de millions. Il est à peu près sourd et a plus de 70 ans. Il menait la vie d'un grand seigneur, tandis que M. Tanlongo avait une vie des plus modestes. Le nom de Lazzaroni est connu à Lyon. Le neveu de M. César Lazzaroni, le baron Michel Lazzaroni, qui avait aussi été compris dans le procès et qui fut acquitté par la section des mises en accusation, a été à Lyon au tir à la cible comme chef de la délégation italienne. En outre Michel Lazzaroni était intéressé à nombre de spéculations, parmi lesquelles une banque qui avait aussi un siège en France.

M. le commandeur Monzilli, troisième accusé, était le chef de la direction du crédit au ministère du commerce. Ça été un des négociateurs des traités de commerce stipulés par l'Italie en 1890 avec l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et la Suisse. Il occupait une position officielle de premier ordre. Les autres accusés étaient : Laurent Zammarano, commissaire des banques au ministère du Commerce ; Bellucci Sorsa, accusé d'avoir contribué à la corruption du feu député de Zerti ; Agazzi

et Roccafondi, ex-employés de la Banque romaine, ces deux derniers avaient confessé leur faute ; Agazzi la soustraction de 91.000 livres et Roccafondi la soustraction de 26.565 livres.

L'issue du procès était attendue avec un vif intérêt ; mais son long développement, trois mois environ, avait diminué de beaucoup la curiosité du public ; seulement les interrogatoires de l'ex-ministre du Commerce, Miceli, et de M. Biagini qui avait inspecté la Banque romaine, et de même, les interrogatoires des fonctionnaires de police sur le soupçon de soustraction des documents pendant les perquisitions chez MM. Tanlongo et Lazzaroni avaient attiré l'attention générale et étaient devenus objet de vives polémiques.

La sentence de la cour d'assises de Rome provoque les plus vifs commentaires. Les uns l'attribuent à un mouvement de protestation (les jurés ont donné en partie des bulletins blancs) contre la manière dont le procès a été préparé par l'autorité politique et contre les scandales à travers lesquels il s'est déroulé ; d'autres attribuent le verdict à la persuasion que s'étaient formée les jurés que les 23 millions disparus avaient été employés bel et bien au service du gouvernement pour la hausse de la rente ou pour la *riscontrata* (échange des billets de banque) imposée à la Banque romaine par la jalousie et par la guerre de la Banque nationale ; d'autres enfin attribuent le verdict au soupçon que les individus poursuivis devant la cour d'assises n'étaient pas les seuls coupables. Beaucoup observent que le procès aurait dû être discuté dans une autre ville, étant donné les très nombreuses amitiés et les influences prépondérantes dont les accusés jouissent à Rome.

Maintenant on attend le résultat de l'instruction sur l'accusation de soustraction des documents du procès pendant les perquisitions, tandis que la presse demande unanimement une réforme de l'organisation judiciaire et de la procédure pénale, afin d'éviter que des faits tels que ceux qui se sont produits dans ce procès puissent se répéter.

ROMANUS.

CHOSSES D'EXTRÊME-ORIENT

Au train dont marchent les choses en Extrême-Orient, il est à prévoir que les puissances belligérantes ne trouveront le temps de se déclarer la guerre en bonne et due forme que lorsque toutes leurs batailles auront été livrées et que leurs cuirassés se seront mutuellement envoyés au fond de la mer.

Il y a quelque chose de profondément anormal et de regrettable dans cette méthode nouvelle qui consiste à engager les hostilités sans avoir rempli scrupuleusement de part et d'autre toutes les formalités qui prescrivent le droit des gens. Pédantisme, si l'on veut ; ce pédantisme a sa raison d'être, et ce n'a pas été l'un des moindres services rendus à la civilisation par la diplomatie que d'entourer de tant de précautions, de lenteurs et de difficultés ce retour à la barbarie qui est la guerre.

En négligeant dès le début de se conformer à ce code international universel, les deux Etats belligérants de l'Extrême-Orient, risquent fort de s'exclure d'emblée du bénéfice des dispositions tutélaires du droit des gens. Il ne s'agit pas, en l'espèce, qu'un venille bien le remarquer, de jeter le blâme sur l'un plutôt que sur l'autre. Les torts paraissent assez égaux et, si le Japon semble avoir eu jusqu'ici la chance de couler plus de bâtiments que la Chine n'en a même canonnés, il est juste de ne pas perdre de vue qu'en frétant toute une flotte de transports, en se préparant à débarquer un corps expéditionnaire, non pas seulement sur les derrières ou les flancs, mais au beau milieu des troupes japonaises, le Céleste-Empire agissait à son tour comme état de guerre.

L'irrégularité de ces procédés aura certaines conséquences graves : par exemple, on prévoit déjà toute une moisson de litiges commerciaux nés de l'interprétation des chartes d'assurances et de la fixation des cas où les primes doivent payer le taux de guerre. A vrai dire, il n'y a qu'un seul avantage à cet état de choses : c'est que les puissances ont le droit et le devoir de ne pas se relâcher de leurs bons offices tant que la brutalité d'un fait accompli ne forme pas la bouche à leurs agents.

M. Curzon, ce jeune député anglais qui vise à jouer le rôle d'une autorité considérable dans les affaires asiatiques, qui a pris pour spécialité tout cet immense continent des confins de la Turquie aux rives du Pacifique, qui tranche volontiers du matamore quand des intérêts français sont en jeu et qui finira sans doute par être pris pour ce qu'il se donne et par devenir une sorte de David Uryahart fin-de-siècle, M. Curzon, dans une interview solennelle — il y a des dialogues qui ressemblent singulièrement à des monologues — s'est plu à abaisser la Chine et à exalter le Japon. Ce n'est point de cela qu'il s'agit.

La question de Corée — cause en prétexte, peu importe — est en soi fort embrouillée. Elle rappelle étonnamment cette question des duchés dont Palmerston disait en 1849, qu'ils étaient deux à la con, mais, un professeur d'université allemande et lui, qui le professeur était mort et que lui, il l'avait oublié.

Eh bien ! de cette bouteille à l'encre du Slesvig-Holstein, un grand maître en l'art de la haute politique a su faire sortir, après la convention de Gastein, la guerre de 1866. Sa dot, et tout ce qui s'en est suivi. Il ne faut pas qu'au regard de l'Extrême-Orient, dans les rapports de la Chine et du Japon entre eux et avec les puissances occidentales, la Corée joue ce rôle.

Pour cela il n'est qu'un moyen : c'est d'écarter dans l'ouïe les complications de toute sorte qui naîtraient d'une guerre sino-japonaise à ce propos. On ne saurait se dissimuler qu'on a perdu beaucoup de

temps, que l'honneur est fort noir, les maigres très bas. Raison de plus pour agir vite et bien. Si l'on ne le fait pas ou si les démarches échouent, si la guerre, dont nous n'avons vu que le prologue, éclate pour de bon, l'opinion va au-devant de surprises que ne lui soient pas agréables. Elle apprendra une fois de plus tout et que la civilisation perd à ce qu'il n'y ait pas — ou plus — d'Europe, même en Asie ou plutôt surtout en Asie.

Sir William Harcourt et le Parti libéral

Mercredi soir, à l'Hôtel-Métropole de Londres, a eu lieu un grand dîner en l'honneur de sir William Harcourt, leader de la Chambre des communes. 175 notabilités avaient tenu à fêter sir William du succès qu'il a remporté dans la loi financière que les Chambres viennent de voter.

L'Anglais, on le sait, est particulièrement amateur de bons et grands dîners ; et, par goût, il en profite pour traiter les questions politiques. Si le parti libéral, arrivé au pouvoir avec une majorité relativement faible, s'est maintenu jusqu'ici, on peut le dire sans conteste, cela est dû en grande partie à l'habileté de sir William Harcourt, le leader de la Chambre des communes. Homme de grand dévouement, il montra, dernièrement, au moment de la démission de M. Gladstone, qu'il mettait l'intérêt de son pays au-dessus du sien ; quoique considéré comme le successeur naturel de M. Gladstone, il préféra, pour ne pas créer une scission dans son parti, céder la place à Lord Rosebery.

Le parti libéral avait d'abord à contenir cette majorité impatiente de réformes diverses, mais que le ministère ne pouvait entreprendre qu'au fur et à mesure, et que l'autant que l'obstruction des conservateurs le lui permettait.

Un bon nombre de réformes furent votées par la Chambre des communes, mais presque toutes ont été rejetées par la Chambre des lords. dont le sort va être mis en question à la prochaine session. Les Irlandais, malgré les prédictions, sont restés calmes et confiants, en attendant l'autonomie promise.

Une seule réforme vient d'aboutir, c'est la loi financière pour faire face aux dépenses extraordinaires pour l'armement. Si les lords l'ont votée, ne croyez pas qu'ils l'aient fait de gaieté de cœur, non.

Il ne pouvaient pas faire autrement, comme de par la constitution ils sont tenus de voter les lois financières que lui envoie la Chambre des communes : La preuve en est dans la récente détermination d'un riche lord de vendre ses propriétés, plutôt que de soumettre, plus tard, sa progéniture à une haute taxation d'héritage !

Cette loi est piquante en ce qu'elle est rendue nécessaire par le fait même des conservateurs, n'agissant au pouvoir. Sans doute lord Salisbury a voulu rappeler ce qu'avait déjà dit M. Gladstone : « Il y a des Anglais qui se figurent avoir le monopole du patriotisme », en faisant à l'époque voter des armements considérables, sans toutefois prendre les mesures nécessaires pour faire face à ces dépenses extraordinaires.

La note à payer est aujourd'hui présentée par le ministère libéral. Il n'y a pas à dire, Messieurs les conservateurs anglais, il faut payer. C. H.

LES FRANÇAIS A TRIPOLI

A propos d'une correspondance de Tripoli que le *Diritto* publiait en date du 17 juin écoulé on lit que la France, non contente d'avoir imposé son protectorat à la Tunisie, essayait de s'emparer de la Tripolitaine en payant les indemnités que la Turquie devait à la Russie depuis 1878 et qu'elle avait envoyé des troupes en conséquence, dans la *Gazetta di Malta*, par son correspondant *Veritas*, qui, écrivait sur les lieux, n'a pu causer avec des officiers et des chefs de caravane.

Il termine en disant que les gallophobes de son pays, feraient mieux de désarmer s'ils n'ont d'autres raisons de manifester leurs sentiments, que par ces inventions chimériques.

Le Congrès des Sapeurs-Pompiers

Ainsi que nous l'avions annoncé dans notre dernier numéro, un concours de manœuvres a eu lieu dimanche, de deux heures à six heures et demi sur la place Bellecour.

Auparavant, une revue de tenue et du matériel de toutes les compagnies françaises et étrangères, prenant part au concours, avait eu lieu.

Inutile de dire que ce concours avait attiré une foule considérable qui applaudissait à tout rompre aux exercices parfois très périlleux des braves pompiers.

Une façade de maison en bois avait été dressée à l'extrémité ouest de la place et de la statue de Louis XIV.

Vers cette façade la place était entourée d'une palissade interdisant au public l'accès du terrain de manœuvre.

De chaque côté, une estrade réservée aux invités et aux autorités.

Sur l'estrade d'honneur avaient pris place MM. Robert Outley, consul d'Angleterre ; Million, vice-consul du Portugal ; Gane et Barben, conseillers de Windsor, Guilhermo Gomez Fernandez, inspecteur commandant des pompiers portugais ; Luiz Fara, Guimaraes, président, et Rodolphe d'Aranjo, chef des volontaires des pompiers du Portugal.

Nous avons remarqué également sur l'estrade officielle la présence de MM. Clavel, premier adjoint, président du concours ; Berthelmy, Bruyas, Lavigne, adjoints ; Agagner, Montvert, Rieublan, Thévénat, Alfie, Hemmel, conseillers municipaux ; Repliquet, Brizon, Bessières, conseillers généraux ; Fleury Ravarin, député du Rhône ; Calvet, sénateur de la Charente-Inférieure ; Resal, ingénieur en chef de la ville ; Prieur, commissaire de police du quartier Bellecour, et Gavin, président de la société savoisienne.

Tout d'abord, à tour de rôle, chaque compagnie française a exécuté des sauts

d'une hauteur de douze mètres sur une toile tendue, puis des exercices d'échelle et de descente.

On applaudissait à l'audace de ces braves sapeurs. A plusieurs compagnies, on a fait une véritable ovation. Plusieurs ont fait preuve d'une agilité surprenante.

Le bataillon des sapeurs-pompier a exécuté très brillamment une manœuvre d'honneur qui lui a valu des acclamations nombreuses.

Certes, la tenue et la rapidité avec laquelle tous ces mouvements sont exécutés par leur matériel, nos braves pompiers n'ont absolument rien à envier aux Portugais et aux Anglais.

Nos pompiers, d'ailleurs, ont un jet beaucoup plus puissant et sont assurément supérieurs à celles des voisins d'Outre-Manche.

Nous devons constater toutefois que le matériel des pompiers anglais est excellent et celui des portugais ne peut rivaliser, mais aussi avec quelle surprenante agilité ils se livrent à leurs périlleux exercices et avec quelle étonnante rapidité ils élèvent leur échelle — dite « italienne » — à quatre plans ! et comme ils cherchent à rester fidèles à la devise inscrite sur leur drapeau : *Auxilium in periculo*.

Pendant le concours, la musique du 66^e régiment, sous la direction de M. Ségat, a fait entendre les meilleurs morceaux de son répertoire. Aussi le public ne lui a pas ménagé les applaudissements.

Le concours de manœuvres terminé, on procède à la distribution des récompenses. Tous les officiers de chaque compagnie viennent se ranger au pied de la tribune officielle, pendant que les pompiers anglais et portugais font la baie.

A ce moment, la musique joue le *God save the queen* — l'hymne anglais — que toute l'assistance, très nombreuse, écoute avec une attention et un intérêt.

Les pompiers d'ailleurs, écoutent cet hymne avec le plus grand recueillement, tandis que les Anglais font le salut militaire, dès que la musique du 66^e attaque les premières mesures de leur chant national.

M. Clavel, premier adjoint, président du Concours, se lève et prend la parole en ces termes :

Messieurs, Retenu par une distribution de prix à l'école de la Martinière, je n'ai pu samedi, — et je le regrette bien profondément — venir assister à ces belles manœuvres que vous avez exécutées à l'occasion du Congrès organisé dans notre ville par la Fédération des pompiers de France.

Toutefois, je ne puis résister au plaisir de vous féliciter hautement, vous MM. les pompiers d'une nation amie, qui nous avez prouvé que les résultats obtenus par vous ne sont pas inférieurs à ceux de nos voisins d'Outre-Manche.

Vous, MM. les pompiers portugais, secondés par votre agilité surprenante, vous nous montrez ce que l'on peut faire, quand cette agilité est secondée par le dévouement.

A Lyon, messieurs, nous sommes fiers de vous avoir vus passer un pompiers dans la rue, nous disons : « C'est un honnête citoyen, c'est un vaillant ! »

En effet, plusieurs d'entre eux sont morts au feu et à ceux-là la population et la municipalité lyonnaise leur ont fait des funérailles splendides.

Nous suivons tous leur cercueil avec le plus grand recueillement.

Vous êtes venus, messieurs, donner un peu d'éclat à notre Exposition, la municipalité vous en remercie.

Je souhaite que vous emportiez dans votre pays respectif, de retour en France, sur tout à Lyon le meilleur et le plus impérissable souvenir.

Vive la République !!!

Le Capitaine Dyson, par l'organe de M. le Consul d'Angleterre remercie la population lyonnaise pour toutes les ovations qui ont été faites aux Anglais.

Le commandant portugais Gomez Fernandez remercie également en fort bons termes.

Comme souvenir de leur passage à Lyon et de l'éclat que pompiers anglais et portugais ont apporté au concours, M. Clavel, au nom du comité d'organisation offre à chaque compagnie un bronze d'art au ciseau de Falguère.

Il est procédé ensuite à la distribution des récompenses.

M. Barbier, sous-lieutenant à Chantilly, obtient la statue de marbre blanc offerte par M. le Président de la République. M. Caillet, d'Argenteuil, reçoit en partage la coupe d'argent offerte par le ministre.

Au nombre des compagnies nommées le plus souvent, citons, au hasard de la plume :

Argenteuil, Besançon, Chantilly, Sens, Bourges, Montigny, Nemours, Auneau-sur-Maine, Rosny-sous-Bois, Montceau-Villefranche, Villenave, Saint-Cyr-sur-Loire, Bourg-Argental, Clermont-Ferrand, Saint-Claude, Ponsvieux, les Chères, Recluses, Moulins, Saint-Symphorien-sur-Coise, Moreau, Avignon et Amplepuis.

A 6 heures et demie tout était terminé et le public se retirait aux accents de la *Marseillaise*, superbement jouée par l'excellente musique du 66^e de ligne.

A 9 heures, un vin, ou plutôt « un bal » d'honneur était donné par la municipalité de Lyon à tous les officiers, sous-officiers et soldats ayant pris part au concours international de manœuvres de pompiers à l'occasion du 14^e congrès de la Fédération des pompiers de France.

Après un discours prononcé par M. Clavel et les remerciements du capitaine anglais et du commandant portugais, un concert a été donné par l'harmonie municipale.

L'exécution inévitables des chants nationaux a terminé cette journée qui laisse dans l'esprit de nos hôtes étrangers le meilleur souvenir.

Pompiers anglais, portugais et français ont fraternisé avec le plus cordial entrain et se sont livrés à une danse débridée au milieu de la cour de l'Hôtel de Ville.

En France, d'ordinaire, tout finit par des chansons. Le 14^e Congrès des Pompiers de France sera terminé par un bal qui a été le « clou » du vin d'honneur, ce qui ne saurait nuire à la réputation d'hospitalité dont à toujours joni la ville de Lyon, que nous voudrions pouvoir contribuer à faire aimer et respecter.

J. D.

Les Sports

CYCLOPHILE LYONNAIS

Il n'y a pas à dire, toujours le Cyclophile tient à se distinguer quand il se montre. Pour fêter le dixième anniversaire de sa fondation, il donnait hier à ses sociétaires, à ses amis, à ses invités, une grande fête champêtre dans laquelle se mêlaient agréablement les jeux et les exercices cyclistes de tout genre.

Dès 7 heures du matin, un luxueux mail-coach stationne sur la place de la Comédie, attendant les dames, la musique et ceux des invités qui ne pratiquent pas le sport.

A 8 heures, le rassemblement est complet et avec une exactitude toute militaire. L'aimable Terrasse, sympathique président donne le signal du départ. Défilé on ne peut plus pittoresque, en même temps que remarquable par l'ordre et la tenue absolue.

St-Symphorien-d'Ozon, la coquette et fraîche bled du petit valdon cher aux Lyonnais, toute étiquette étant mise de côté, les commissaires se multiplient pour organiser les jeux, les dames s'en mêlent et l'entrain devient général.

Les deux grenouilles, des bouquets, de la bagne, courses de buteur, courses d'adresse, championnats de vétérans, etc.

Puis enfin, avant la distribution des prix, départ d'un superbe ballon, le *Cyclophile*, sous la direction de l'acrobate Mercier.

Nous ne terminerons pas ce rapide compte rendu sans remercier les organisateurs, MM. Terrasse, Nicol, Bouchard, Stupfel, etc., de l'accueil charmant fait au Nouveau Lyon.

COURSES VÉLOCIPÉDIQUES A VIVIERS

A l'occasion de la fête votive, de grandes courses vélocipédiques auront lieu les dimanche et lundi 12 et 13 août. On voit le programme :

1^{re} course. — Drôme et Ardèche, 100 francs de prix ;
2^e course. — Internationale, 200 fr ;
3^e course. — Locales, 50 fr ;
4^e course. — Courses au objet d'art.

Ces quatre courses commenceront à 2 h. 15, dans le vélodrome du Petit-Moulin.

Lundi 13 août
Course cantonale, 100 fr. de prix.
Cette course aura lieu à 4 heures du soir et sera courue sur les routes du canton.

Les demandes d'inscription doivent être adressées à M. A. Jacquin, à Viviers, avant le 10 août 1894, et être accompagnées de la somme de deux francs, non remboursables.

Toute demande qui ne serait pas accompagnée de cette somme sera considérée comme nulle et non avenue.

MONSIEUR SPORT.

VARIÉTÉS

La dame Toui

Une bien jolie femme vient d'entrer au musée du Louvre. Elle fut l'admiration des artistes comme à l'Institut, l'autre jour, elle a fait la coqueluche des savants. C'est d'Egypte qu'elle nous vient, et c'est « dame Toui » qu'on la nomme.

Elle n'a guère que de dix-huit à vingt ans, dame Toui, et ses formes, d'une exquise beauté de proportions, d'une grâce menue, allongée, qui fait songer aux Dianes du Primatice et aux nymphes effilées de Jean Goujon, ses formes ont gardé dans leurs lignes, avec la fermeté qui caractérise la femme faite, une délicatesse et une jeunesse.

Les traits n'ont rien de régulier. La tête court le nez fin, assez long, mais sensiblement renflé à la base, la bouche gracieusement dessinée, mais fortement charnue, les yeux doux et voilés, assez grands, mais relevés à la chinoise vers les tempes, ne rappellent que par contraste le type grec. Le visage est bien celui d'une Béodune des bords du Nil, mais l'ensemble est d'une séduction infinie : un charme troublant s'en dégage, un soupçon de volupté y frissonne. Vous fûtes une enscorcelée, dame Toui.

J'ai dit « fûtes », car il y a une trentaine de siècles, à tout le moins, que la dame en question a vécu. Sous la dix-neuvième dynastie, pensent les uns, sous la vingtième, opinent les autres, l'intéressante petite femme fut prêtresse, et prêtresse cloîtrée, du dieu Minou, qui invite aux ardeurs fécondantes. Supérieure des recluses consacrées au service du dieu, enfermée dans le harem mystérieux que tous les dieux, à l'instar des pharaons, possédaient, elle dut mener au pied des images sacrées une vie pieuse, exemptée de soucis, et d'une douceur parfois monotone. Le jour, les ténèbres et le calme du temple ; à la nuit, sur les toits en terrasse du harem, où la brise du Nil, avec le bienfait de sa

fraîcheur, apportait les parfums de la plaine, réunions en commun, chants et danses, au son des flûtes et des harpes. Mout-elle dans la fleur de sa virginité ? Fut-elle enlevée, dans tout l'éclat de sa jeunesse, au dieu jaloux qui se l'était attribuée ? Nous ne savons. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'elle avait pris soin, dès sa vingtième année, en prévision du fatal événement, de faire exécuter, par un statuaire hors de pair, la statuette funéraire, le *double*, qui prendrait place à ses côtés dans la tombe et protégerait contre les maléfices des démons sa dépouille, en attendant la résurrection espérée.

C'est cette statuette funéraire, extraite du tombeau profané de la dame Toui par un pillard du désert, et rachetée par un touriste à l'Arabe, que le Louvre a eu la bonne fortune d'acquérir.

L'artiste a représenté la prêtresse debout, adossée contre une espèce de support où ses formes s'émoussaient sans se dissimuler. La jambe gauche en avant, la jambe droite un peu en arrière, elle rappelle, par son attitude, les figures traditionnelles d'implorantes peintes sur la muraille des temples ou gravées en creux sur le roc dans lequel les hypogées furent creusés.

Sur la gauche, repliée à angle droit sur le ventre, tient un collier enfilé au doigt ; le bras droit tombe naturellement le long du corps, la main droite est fermée sur un objet qui a depuis longtemps disparu et qui ne peut être qu'une fleur de lotus.

Le corps est revêtu d'une tunique, d'un pagne plutôt, fait d'une de ces gazes légères qui se moulaient divinement sur les formes et, loin de les cacher, en soulignaient les courbes. Une écharpe, serrée à la taille, laisse à découvert le sein gauche, mais de ses multiples plis elle cache le sein droit et le bras droit. Sur la naissance de la gorge, un quadruple collier de perles d'Egypte, en grains de verroterie.

Sur la tête est posée la perouque des grands jours, une de ces perouques couronnées que les monuments nous représentent souvent teintes en bleu, et qui se composent d'une multitude de petites tresses sur lesquelles retombent par derrière, à la hauteur de la nuque, trois grosses nattes. La perouque, comme un impénétrable manteau, recouvre les épaules et descend jusqu'à moitié de l'avant-bras. Elle ne vise pas d'ailleurs, à se faire prendre pour une chevelure naturelle. Sous sa masse artificielle on distingue des bandeaux lisses à la Vierge, dont l'ovale encadre le front, adossés ainsi la détre que donnerait infailliblement aux traits la perouque.

La statuette a trente centimètres de haut. Elle est en bois d'ébène d'un noir violacé veiné de rouge.

Elle repose sur un socle rectangulaire, épais de trois centimètres environ, en bois de sycomore.

Sur le montant auquel est adossée la figure, un acte d'adoration à Isis, « divinité mère, régente du désert » est gravé. Il est accompagné de l'invocation suivante, destinée à être prononcée par tous ceux qui viendront au tombeau de la prêtresse accomplir les rites pour elle :

« Que le cœur de l'implorante ne soit point attristé ! Qu'il lui soit donné d'entrer dans l'autre monde, parmi les bienheureux éternels ! »

Le socle est de tous côtés couvert d'inscriptions. Sur la partie supérieure on lit un acte d'adoration à Isis Osiris conçu dans les termes ordinaires en faveur du *Double* de la « dame Toui, supérieure des recluses (*Ort* Chantillon) de Minou ». Sur les côtés deux actes d'adoration, en faveur du même *Double*, à tous les dieux du monde infernal, « l'Amenti ».

Au dire de M. Maspéro, dont les efforts n'ont pas peu contribué à l'achat de cette belle pièce, la dame Toui est la plus belle représentation féminine que l'antique statuette égyptienne ait laissée ; c'est avec la *Scribe accroupi* le morceau le plus parfait qui soit sorti, pendant toute la durée de ce siècle, des fouilles pratiquées en Egypte. On ne saurait donc trop féliciter le conservateur et le conservateur-adjoint de nos antiquités égyptiennes, MM. Pieret et Georges Bénédicte, d'avoir proposé l'acquisition de ce petit chef-d'œuvre, et le ministre de l'Instruction publique, M. Leygues, d'en avoir compris l'importance et sanctionné l'achat. — Thibault-Sisson.

Chronique Locale

Nos bulletins de bourse

Nous appelons tout particulièrement l'attention de nos lecteurs sur nos bulletins de bourse de Paris et de Lyon.

Pour justifier notre titre de journal d'affaires, nous avons demandé à deux spécialistes éminents de nous tenir au courant des événements financiers de chaque jour, et ils s'acquittent de leur tâche d'une façon tout à fait remarquable.

Il suffit de comparer leurs bulletins avec ceux des autres journaux, pour voir du premier coup quelle est leur haute valeur et quelle confiance on doit avoir dans les renseignements tout à fait indépendants et véridiques qu'ils nous fournissent.

La Chancellerie du Fébrilge

A propos des fêtes de cigaliers et fébriles vont donner, la semaine prochaine, dans le Midi, nous avons publié un programme très détaillé au bas duquel se trouvait la mention : « Pour plus de renseignements, s'adresser à la chancellerie du fébrilge, 9, rue Richemont, où M. Paul Mariéton se tient à la disposition des amis du fébrilge ».

Eh ! bien, un de nos confrères du *Gil Blas* y est allé, à la chancellerie, et voici en quels termes il décrit ce somptueux hôtel : « Belle maison, ma foi, d'aspect fastueux et diplomatique. On pourrait y loger une ambassade ; il n'y manque que le suisse, très bien remplacé d'ailleurs par un grave concierge, qui s'occupe à garnir de crin un vieux fauteuil quand je lui ai demandé où étaient installés les bureaux du fébrilge ».

— Les Bureaux, monsieur ? Il n'y en a pas.

La statue de Claude Bernard

MM. Bertrand et Brumetierre, représentants l'Académie française à l'inauguration de la statue de Claude Bernard qui aura lieu à Lyon le 28 octobre.

Distribution des prix aux écoles communales du 5^e arrondissement

Cette solennité, qui a eu lieu hier matin à l'école La Martinière, était présidée par M. Ravarin, député, assisté de M. Martin, inspecteur de l'enseignement primaire et de M. Durand, conseiller de préfecture.

La ville de Lyon était représentée par MM. Arnoud, premier adjoint municipal, et Ricabaud, conseillers municipaux.

A 9 heures précises, maîtres et maîtresses avec leurs adjoints et élèves des deux sexes étaient rangés au pied de l'estrade officielle.

L'honorable député a ouvert la séance par une allocution toute de circonstance.

Après avoir fait ressortir la nécessité chaque jour plus pressante de faire dans l'enseignement une large place à l'instruction et à l'éducation morales, M. Ravarin a fait un discours de M. Ravarin a été couvert d'applaudissements ; deux fillettes en blanc lui ont alors offert un superbe bouquet, et le défilé des lauréats s'est effectué dans un ordre parfait pour la réception de leurs prix.

Une cinquantaine de livres de la Caisse d'épargne ont été offerts aux enfants les plus méritants par divers citoyens généreux appartenant à l'arrondissement.

La musique d'un régiment de ligne s'est fait entendre durant la séance qui a été levée au son de la *Marseillaise*.

Le Congrès de dermatologie

Samedi soir, à ce lieu chez Maderni, un banquet clôturant le congrès de dermatologie et de syphiligraphie.

Parmi les princes de la science, nous avons remarqué : MM. Stouvenhoff, de Kieff, Hallopeau, Barthélemy, Palzer, Verchère, du Castel, Brocq, Dubreuil, Brousseau, Gailleton, Agnaguer, Braud, Cordier, Aubert, Dron, etc.

Nos affiches

L'habile artiste qui a composé et exécuté l'affiche symbolique du *Nouveau Lyon* et les très remarquables *armes parlantes*, comme on disait autrefois, qu'elle représente pour nous, a magnifiquement rendu l'idée-mère qui a présidé à la création du journal.

Cette idée, c'est l'opposition entre le Lyon ancien et moderne, entre l'exaltation politique d'autrefois et le calme, la sagesse de la ville nouvelle qui ne demande qu'à oublier les luttes stériles d'autant pour les occupations fécondes du commerce et de l'industrie.

A gauche, devant le vieil Hôtel de Ville, témoin de tous les grands faits de l'histoire de la cité, trois hommes se tenant réunis, symbolisent l'histoire du passé.

C'est le héros du siège de Lyon, en 1793, avec sa noble devise : « Résistance à l'oppression ».

C'est le révolté de 1834 avec le mot d'ordre de cette époque troublée : « Vivre en travaillant ou mourir en combattant ».

C'est enfin le mobilisé de la défense nationale aux abois, criant malgré tout à l'envahissement triomphant son indomptable « Quand même ! ».

Voilà le Lyon d'autrefois, le Lyon politique et divisé, le Lyon des discordes, des émeutes et des guerres.

Puis la grande figure sereine et calme qui domine au centre de la composition représente le Lyon nouveau, celui de l'avenir qui grandit et repousse lentement derrière lui, dans le rapetissement du passé, les haines et les divisions d'autrefois.

Ce symbolisme n'avait pas été compris par quelques-uns, nous a-t-on dit. Nous avons cru bon de l'expliquer, pour éviter toute méprise.

L'Ecole Vétérinaire

Les élèves sortant des écoles vétérinaires d'Alfort, Lyon et Toulouse, qui viennent d'être promus aides-vétérinaires et qui vont aller à Saumur suivre les cours de l'école d'application, ont décidé de donner à leur promotion le nom de Bouley, en souvenir du grand savant.

La Chancellerie du Fébrilge

A propos des fêtes de cigaliers et fébriles vont donner, la semaine prochaine, dans le Midi, nous avons publié un programme très détaillé au bas duquel se trouvait la mention : « Pour plus de renseignements, s'adresser à la chancellerie du fébrilge, 9, rue Richemont, où M. Paul Mariéton se tient à la disposition des amis du fébrilge ».

Eh ! bien, un de nos confrères du *Gil Blas* y est allé, à la chancellerie, et voici en quels termes il décrit ce somptueux hôtel : « Belle maison, ma foi, d'aspect fastueux et diplomatique. On pourrait y loger une ambassade ; il n'y manque que le suisse, très bien remplacé d'ailleurs par un grave concierge, qui s'occupe à garnir de crin un vieux fauteuil quand je lui ai demandé où étaient installés les bureaux du fébrilge ».

— Les Bureaux, monsieur ? Il n'y en a pas.

« — Cependant... la chancellerie ?... »

« — La chancellerie, fait la concierge, en se grattant le nez avec une poignée de crin. Tenez, monsieur, je vais appeler ma femme : elle vous renseignera mieux que moi. C'est elle qui a reçu les instructions de M. Paul. »

« Arrive la concierge, autre personne diplomatique, qui a le plus magnifiquement strabisme convergent que j'ai jamais vu dans ma longue carrière de journaliste. »

« — La chancellerie ?... dit-elle. C'est que M. Paul n'est pas à Paris. Il est chez son père, du côté de Lyon... Vous comprenez, monsieur, la semaine prochaine sera très fatigante pour lui. Il faut qu'il se prépare. »

« Tels sont les « plus amples » renseignements que m'ont fournis ces dignes agents du chancellerie du Fébrilge. dont je les ai remerciés avec effusion. C'était si méridional ! »

De passage

Sont en ce moment de passage dans notre ville :

Le baron de Rothschild et ses fils.
S. Excellence M. Marasky, chambellan de S. M. l'Empereur de Russie.
Le colonel russe Monyaki et sa famille.
M. Adriano de Pairo, professeur à l'école polytechnique de Porto.
Le Cheik Abbou Naddaro.
La comtesse de Bredow, de Saint-Petersbourg.
Le baron Montell, de Turin.
Le commandeur Amato Pojero, de Parme.

Congrès de géographie

La troisième journée du congrès de géographie a été ouverte hier samedi, sous la présidence de M. Tandonnet, de la société de Bordeaux.

La séance du matin a été occupée par l'étude du programme de la société de géographie de Paris : De l'exécution d'une carte du monde au 1:1.000.000. Les rapporteurs étaient MM. J. V. Barbier, de la société de l'Est, et M. Léotard, de la société de Marseille.

Ces rapports fort intéressants ont employé toute la matinée et une partie de l'après-midi. Le congrès a ensuite abordé la question de l'application du système décimal à la division du temps. Après avoir constaté que la commission nommée depuis 8 ans pour étudier cette question ne s'est pas encore réunie, le congrès, sur la proposition de M. Casprin, délégué de la société de Paris, émet le vœu que cette commission se réunisse au plus tôt et fournisse un rapport pour le mois de novembre de cette année afin qu'il puisse figurer au congrès international de Londres qui doit avoir lieu l'année prochaine.

Le congrès entend ensuite un intéressant rapport de M. Hautreux sur les courants existant à la surface de la mer. Le rapporteur est convaincu que ces courants sont dus à l'induction des vents toujours à peu près les mêmes dans ces contrées. M. Hautreux en donne pour preuve le changement de direction que prennent les courants selon le changement de direction des vents habituels de ces contrées.

Un autre rapport intéressant est ensuite présenté au congrès : c'est celui de M. Hautreux sur la cénologie.

Le soir, une deuxième conférence, sous la présidence de M. de Claparède, avait lieu au siège de la société. M. Lamire, le conférencier, avait pris pour sujet : « Des arts anciens et modernes en Annam ».

C'est un petit voyage que, grâce à des projections diaphanes, nous pouvons faire en Annam. Aussi le succès de cette conférence a été marqué par de nombreux applaudissements.

Train de Plaisir

A l'occasion de l'exposition universelle de Lyon, la Compagnie des chemins de fer P.-L.-M. mettra en marche entre Marseille et Lyon, un train de plaisir à prix réduits qui suivra l'horaire ci-après :

Aller : départ Marseille, le 17 août à 9 heures 40 du soir ; arrivée à Lyon le 18 août à 6 heures du matin.

Retour : départ de Lyon le 22 août (nuit du 21 au 22) à 11 heures 10 ; arrivée à Marseille à 8 heures 40 du matin.

Le prix des places, aller et retour, est fixé à 25 fr. en deuxième classe, et à 17 fr. en troisième classe.

D'autre part, la compagnie se propose d'organiser cette semaine des trains spéciaux pour les nombreux amateurs qui se proposent de participer aux représentations d'Orange.

A l'Opéra

Sus la liste des artistes engagés à l'Opéra pour la saison 1894-95, nous relevons les noms de trois anciens pensionnaires : MM. Alvarez, Dupeyron, Noté.

M. Lépine à Lyon

Le Préfet de Police a quitté Paris samedi soir se rendant dans notre ville, où il pense séjourner une quinzaine.

Notre concours musical

Le comité organisateur ne reste pas inactif et l'on a une faible idée de l'organisation d'une fête pareille à celle qui suivra l'heure ci-après :

Le 1^{er} septembre, à 8 heures, les sociétés militaires et civiles, les 400 sociétés sont assurées de leur séjour et de leur nourriture.

Sans compter la Suisse, l'Espagne, l'Al-

gérie, la Tunisie, plus de 50 départements seront représentés.

La musique de la garde républicaine arrive jeudi prochain, et nous donnerons le programme des grands concerts organisés avec cette phalange artistique.

Nous pourrions donc voir à Lyon des fêtes remarquables qui y attireront une quantité considérable d'étrangers, et si le soleil veut bien se mettre de la partie, elles laisseront dans la mémoire de tous nos visiteurs un agréable souvenir.

La population lyonnaise se prépare à recevoir dignement ces grands éléments de l'orphon.

Des cartes de circulation aux prix de 5 francs, donnant droit d'entrée dans tous les lieux de concours et de fêtes, sont à la disposition du public, chez tous les marchands de musique et au siège du comité, 59, rue de l'Hôtel-de-Ville.

Les musiciens de la garde quitteront Paris vendredi soir et se séjourneront chez nous pendant cinq jours, pendant lesquels ils se feront entendre dans l'Exposition. Ce voyage honoreur sera par un grand festival en leur honneur à la place Bellecour.

La musique devra être de retour à Paris le 20 courant, date de l'inspection générale annuelle de la garde républicaine.

Fêtes Fébriliennes

Le bruit court qu'à l'occasion des fêtes d'Orange, le Ministre de l'Instruction publique profiterait de son voyage pour remettre à M. Frédéric Mistral la croix d'officier de la Légion d'honneur.

Comment s'écrit l'histoire

Les provinciaux en général, et les Lyonnais en particulier, sont, chacun sait ça, d'une flagrante injustice pour tout ce qui touche aux choses de la capitale. Ces bons Parisiens, au contraire, sont d'une urbanité parfaite à notre égard,

forte aux récompenses accordées aux lauréats. Puis il donne la parole à M. Charles Leboucq.

L'orateur, que sa fonction de secrétaire général appelle tous les ans à cette solennité, propose de traiter cette année deux sujets tout à fait récents et d'un intérêt immense pour la Société de Lyon.

C'est d'abord la reconnaissance d'utilité publique qui a été accordée à la Société de Lyon par décret du 23 novembre 1893. Parmi tous les avantages, que la Société peut retirer de ce décret, l'orateur cite l'autorisation de recevoir des dons, ce qui ne constitue nullement, ainsi que l'on a pu penser, un danger pour la fortune publique. Lein de là, car la Société a, et aura longtemps encore, besoin de la générosité de toutes les personnes qui s'intéressent à cette œuvre si généreuse et si utile.

L'orateur arrive ensuite à la deuxième partie de son discours. Il s'agit du concours général de toutes les sociétés de France et d'Algérie. M. Leboucq a figuré au congrès, où il nous représentait la Société de Lyon, et il nous en présente un tableau fidèle. Voici les principaux travaux qui ont été faits.

Dans sa tâche de la détermination de la sphère d'action de chaque société protectrice de France et d'Algérie, de la réglementation de l'intervention en cas de sévices, de la création d'une union entre toutes les sociétés protectrices de France et d'Algérie et d'abord entre toutes les sociétés protectrices de France et d'Algérie, au congrès, l'orateur a vu pour la première fois la Société de Lyon, et il nous en présente un tableau fidèle. Voici les principaux travaux qui ont été faits.

Le congrès s'est ensuite occupé de la question des combats de taureaux. M. Ulich, dans son rapport, a déclaré que ces jeux barbares ont dégénéré en licence. Malgré les arrêtés des maires, les taureaux sont souvent livrés cornes nues aux toréadors. Le chiffre du nombre des chevaux éventrés est fantastique. Or, si l'on peut vaincre la bête, on peut vaincre le taureau, et c'est là le but de la Société de Lyon, qui se propose de faire connaître les règles d'après lesquelles elle formule cette taxe officieuse acceptée par les boulangers de Lyon et subie par les consommateurs.

Ces règles doivent exister à Lyon, comme à Paris, comme partout et pour mettre sa responsabilité à l'abri, la commission devrait les publier. Nous espérons qu'elle ne se refusera pas de donner aux électeurs des renseignements que la lettre ci-dessus nous paraît rendre absolument nécessaires.

La même jour, on était à Lyon le 21.50 le 100 kil., la balle de farine 35 fr. les 125 kil., le pain 0.34 le kil.

Le 10 août 1894, le blé à Paris 17.90 les 100 kil., la farine 45 fr. les 150 kil., le pain 0.305 le kil.

Le même jour, à Lyon, le blé 18 fr. les 100 kil., la farine 35 fr. les 125 kil., le pain toujours à 0.34 le kil. c'est-à-dire immobilité complète pour le prix du pain à Lyon.

Pourquoi ? Tandis qu'à Paris la cote du pain est à peu près celle du blé et des farines, à Lyon elle est plus élevée.

Pourquoi le prix du blé étant le même à Lyon qu'à Paris payons-nous le pain plus cher qu'à Paris où les frais de panification sont plus élevés ?

Damez agréer, Monsieur le rédacteur en chef, les plus respectueuses salutations de votre tout dévoué serviteur.

JOSKON.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

COUR D'ASSISES

L'abondance des matières ne nous a pas permis de donner un compte rendu des deux affaires, — les dernières de la session, — qui ont été jugées samedi.

La première concernait un ouvrier, dont nous faisons le nom, sur la demande d'un de ses parents, et qui était accusé d'avoir approuvé l'assassinat de Carnot.

Comme P., était en état d'ivresse manifeste, lorsqu'il a été interrogé, toutes les questions lui ont été posées, le jury l'a acquitté comme irresponsable.

Prévenu de cris séditieux, Deléchaux a été condamné par défaut à un mois d'emprisonnement.

Avant de clore la session, M. le président Breuille a adressé des remerciements aux jurés et à la félicité de leur concours impartial et éclairé dans toutes les affaires jugées, notamment dans la triste cause Caserio.

Chronique Agricole

DU CHOIX DES SARMENTS EN VITICULTURE

Nous croyons inutile de nous étendre longuement sur la signification du verbe *sélectionner*. Chacun sait que la sélection consiste à choisir parmi les individus, plantes ou animaux, faisant partie d'un même groupe, dans le but de les employer pour la multiplication ceux qui possèdent au plus haut degré les aptitudes que l'on recherche et que l'on désire conserver.

La sélection joue dans la nature un rôle capital. C'est à son action que l'on doit attribuer les améliorations de toutes les plantes et aussi de nos races d'animaux. C'est grâce à elle que l'on obtient des sujets plus fertiles, plus vigoureux, plus précoces, etc. L'horticulture, en particulier, nous offre les exemples les plus séduisants des effets merveilleux qu'elle peut produire parfois en très peu de temps.

Sans entrer dans la large discussion que comporte un aussi vaste sujet, et en nous renfermant dans le cadre que nous offre la viticulture, nous dirons qu'en sélectionnant, c'est-à-dire en conservant et en accumulant les variétés qui présentent nos cépages, il est possible d'obtenir d'énormes résultats au point de vue de l'amélioration de nos vignobles.

La sélection, sous ses diverses formes, a d'ailleurs présidé à l'établissement de la culture de la vigne, ainsi qu'aux différentes transformations qu'elle a pu subir depuis les temps les plus reculés : la sélection naturelle, en ne permettant dans chaque milieu que la culture d'un nombre limité de cépages répondant aux exigences spéciales de ce milieu ; la sélection méthodique ou raisonnée, en éliminant tous les cépages de valeur secondaire, pour conserver exclusivement ceux pouvant donner le maximum de produits dans les conditions où l'on se trouve placé.

Mais nous devons reconnaître, malheureusement, que la sélection faite avec méthode est encore loin d'avoir exercé partout sa bienfaisante influence, et que si quelques vignobles ont su profiter des avantages qu'elle procure en ne cultivant que les cépages les mieux appropriés, il en est beaucoup encore qui ont grand besoin de la mettre à contribution et d'en tirer bon profit.

Lyon qui peut être considéré comme la capitale d'une contrée industrielle de premier ordre, est aussi le centre d'une des régions viticoles les plus importantes du monde. Au sud on trouve les Côtes-Rouges, Condrüen et l'Ermitage ; au nord, le Beaujolais, le Maconnais et un peu plus haut, la Bourgogne. Dans tous ces vignobles, dont les produits jouissent d'une réputation universelle et forment un des beaux fleurons de la production nationale on a su trouver les cépages qui conviennent le mieux en chaque point. C'est à ce choix qu'il faut attribuer, pour une large part, la supériorité des vins oboles.

En effet, les plants du Bordelais, qui donnent dans la Gironde des liqueurs merveilleuses

appelées Chateau-Lafite ou Chateau-Margaux, ne produisent plus, cultivés en Beaujolais, que des vins de qualité secondaire. De même, le Pinot de la Bourgogne, planté sur les côtes arides et brûlantes de la vallée du Rhône, n'enfante plus ces vins exquis dont la finesse égale le parfum.

Le premier soin du viticulteur en présence de la création ou de la reconstitution d'un vignoble, doit donc être de planter que les cépages susceptibles de lui donner les meilleurs produits. C'est là l'objet d'une première sélection, la sélection des variétés ; elle dépend l'avenir économique du vignoble.

Mais quand on a choisi pour l'établissement d'un vignoble une ou plusieurs variétés de vignes, tout n'est pas fini ; c'est alors que doit intervenir, d'une façon toute spéciale, la sélection méthodique. On ne doit pas prendre, en effet, pour la multiplication de chaque variété, indistinctement tous les cépages qu'elle comprend mais seulement ceux qui offrent au plus haut degré les caractères que l'on recherche. On doit rejeter inopérablement tous les cépages chétifs, peu productifs, pour ne multiplier que les plus fructueux. Il n'opère pas cette sélection, on s'expose à avoir des vignes très irrégulières et plus ou moins infructueuses au lieu de vignobles florissants.

Mais dans la multiplication par greffage ou bouturage la sélection ne doit pas s'arrêter aux cépages, elle doit être poussée presque dans les diverses parties dont ils se composent et qui peuvent posséder séparément des caractères nouveaux et intéressants que l'on peut avoir avantage à propager. Il y a donc lieu de distinguer la sélection des cépages et la sélection des sarments.

Il est inutile, croyons-nous, d'insister sur la nécessité de la première, car les viticulteurs savent que tous les cépages d'une même variété, tout en présentant des airs de famille qui les affinent, sont loin d'offrir dans leurs détails des caractères absolument identiques. Il n'est pas rare de rencontrer dans une vigne, à côté de pieds fertiles, d'autres presque tout à fait stériles ou peu fructueux. Tels sont, par exemple, les cépages appelés *avalanches* ou *défilés* dans le Midi, et *coullards* dans notre région.

Dans ce cas, la culture est due à une constitution anormale, des fleurs, vite transmissible aux descendants des sujets atteints. La conséquence pratique à tirer de cette observation est donc de rejeter tous les cépages coullards et de ne jamais prendre leurs sarments pour la multiplication soit par bouture soit par greffe.

Certains plants, sans avoir complètement leurs fruits produits des grappes qui portent, avec quelques grains bien constitués, d'autres grains toutes petites, de la grosseur d'un plomb ; c'est le millerandage. Dans ce cas les grains ne sont pas et ne grossissent pas. Les surs sur lesquels cet accident se produit normalement seront également mis à l'index et soigneusement rejetés.

Enfin, d'une façon générale, on ne devra pas non plus choisir, pour le renouvellement ou la multiplication de la vigne, les sarments des cépages les plus vigoureux qui n'ont pas en même temps la fertilité, car on s'exposerait à ne recueillir que du bois.

Mais comment au moment de la taille, alors qu'il n'existe plus aucun indice, distinguant les bons cépages des mauvais. Pour cela il suffit de parcourir les vignes quelques jours avant la vendange et de marquer à l'aide d'un osier ou d'un fil de fer les pieds les plus fertiles, dont les grappes sont les plus belles, ceux en un mot qui offrent au plus haut degré les caractères que l'on désire propager ; ceux-là seuls devront fournir les bois de multiplication. Pour plus de sûreté, on recommencera cette opération du marquage pendant deux ou trois ans. Après ce temps les cépages qui auront mérité chaque année une marque nouvelle pourront être choisis sûrement pour la multiplication.

Mais, ainsi que nous l'avons dit plus haut, si l'on veut obtenir de la sélection tous les effets possibles, il est utile de l'opérer jusque dans les rameaux du même cep. On sait, en effet, que de nombreux végétaux peuvent présenter dans certaines de leurs parties des changements de structure et d'aspect, provoqués par des modifications du fruit ou de l'inflorescence. Ces variations par bourgeons peuvent être fixées et propagées par la bouture ou le greffe.

Pour la vigne, les exemples de variations par bourgeons existent en grand nombre. C'est ainsi que des cépages à raisins noirs donnent parfois des rameaux portant des fruits blancs. Dans d'autres cas, on trouve dans le même raisin des grains noirs et blancs, etc. Donc, par simple variation de bourgeons, la vigne donne sur le même pied des fruits qui peuvent différer de leurs voisins par la couleur, la grosseur, la forme, la saveur, l'époque de maturation, etc. Enfin, la fertilité peut varier beaucoup d'un rameau à l'autre.

Dans ces conditions, et puisqu'il est possible, par le bouturage ou le greffe, d'obtenir non seulement la fixation des caractères du pied-mère, mais aussi ceux du fragment que l'on se propose d'obtenir, la sélectionner avec soin les sarments qui doivent servir à faire les greffons ou les boutures.

En pratique, il suffira pour retrouver les rameaux les plus fertiles de les marquer d'un lien en même temps qu'on opérera sur les cépages. C'est, comme on voit, la chose la plus simple du monde, et les viticulteurs qui se livreront à ce petit travail supplémentaire trouveront bien vite qu'ils n'ont pas perdu leur temps. Qu'ils n'oublient pas que la sélection doit désormais présider à l'établissement de tous les vignobles et que, pratiquée avec soin, elle assurera leur prospérité et le maximum de revenus.

UN AGRICULTEUR.

Chronique Régionale

A NOS CORRESPONDANTS

La régularité des expéditions du journal a laissé quelque peu à désirer les premiers jours par suite des difficultés inhérentes à l'organisation d'un service de correspondance. Toutes les mesures sont prises pour qu'il n'en soit plus ainsi désormais.

Nous prévenons de nouveau nos correspondants de certaines lignes qui se plaignent de recevoir notre journal plus tard qu'ils ne reçoivent ceux de nos confrères, que cela vient de ce que nous leur envoyons un journal du jour et non pas un journal de la veille porteur d'une date fautive. Ils doivent bien comprendre que pour qu'un journal de Lyon arrive à Antony ou à Vals le matin, par exemple, il faut qu'il ait été imprimé à Lyon le dimanche et que la date qu'il porte soit exacte. Le Nouveau Lyon leur parvient à midi, c'est vrai, mais c'est le journal de lundi et non pas celui de la veille, et ils ne peuvent ainsi. Qu'ils y fassent donc bien attention.

RHONE

Villorfranche. — Tribunal correctionnel. — Dans son audience d'hier, le tribunal a condamné le nommé Barillet, Marie-François, âgé de 33 ans, à 15 jours de prison, pour vagabondage et tentative de vol.

Tarare. — Distribution des prix aux écoles communales laïques. — Hier a eu lieu la distribution, avec le bienveillant concours de la fanfare de la ville.

Les discours ont été prononcés par M. le maire et M. Leprieux, inspecteur primaire.

Oullins. — La mutualité. — La 61^e société de secours mutuels d'Oullins, une des plus brillantes sociétés philanthropiques de la région lyonnaise, tenait hier soir, à l'hôtel de la ville, sous la présidence de M. le maire, son assemblée générale extraordinaire, pour la première fois, et a choisi qu'il faut attribuer, pour une large part, la supériorité des vins oboles.

En effet, les plants du Bordelais, qui donnent dans la Gironde des liqueurs merveilleuses

appelées Chateau-Lafite ou Chateau-Margaux, ne produisent plus, cultivés en Beaujolais, que des vins de qualité secondaire. De même, le Pinot de la Bourgogne, planté sur les côtes arides et brûlantes de la vallée du Rhône, n'enfante plus ces vins exquis dont la finesse égale le parfum.

Le premier soin du viticulteur en présence de la création ou de la reconstitution d'un vignoble, doit donc être de planter que les cépages susceptibles de lui donner les meilleurs produits. C'est là l'objet d'une première sélection, la sélection des variétés ; elle dépend l'avenir économique du vignoble.

Mais quand on a choisi pour l'établissement d'un vignoble une ou plusieurs variétés de vignes, tout n'est pas fini ; c'est alors que doit intervenir, d'une façon toute spéciale, la sélection méthodique. On ne doit pas prendre, en effet, pour la multiplication de chaque variété, indistinctement tous les cépages qu'elle comprend mais seulement ceux qui offrent au plus haut degré les caractères que l'on recherche. On doit rejeter inopérablement tous les cépages chétifs, peu productifs, pour ne multiplier que les plus fructueux. Il n'opère pas cette sélection, on s'expose à avoir des vignes très irrégulières et plus ou moins infructueuses au lieu de vignobles florissants.

Mais dans la multiplication par greffage ou bouturage la sélection ne doit pas s'arrêter aux cépages, elle doit être poussée presque dans les diverses parties dont ils se composent et qui peuvent posséder séparément des caractères nouveaux et intéressants que l'on peut avoir avantage à propager. Il y a donc lieu de distinguer la sélection des cépages et la sélection des sarments.

Il est inutile, croyons-nous, d'insister sur la nécessité de la première, car les viticulteurs savent que tous les cépages d'une même variété, tout en présentant des airs de famille qui les affinent, sont loin d'offrir dans leurs détails des caractères absolument identiques. Il n'est pas rare de rencontrer dans une vigne, à côté de pieds fertiles, d'autres presque tout à fait stériles ou peu fructueux. Tels sont, par exemple, les cépages appelés *avalanches* ou *défilés* dans le Midi, et *coullards* dans notre région.

Dans ce cas, la culture est due à une constitution anormale, des fleurs, vite transmissible aux descendants des sujets atteints. La conséquence pratique à tirer de cette observation est donc de rejeter tous les cépages coullards et de ne jamais prendre leurs sarments pour la multiplication soit par bouture soit par greffe.

Certains plants, sans avoir complètement leurs fruits produits des grappes qui portent, avec quelques grains bien constitués, d'autres grains toutes petites, de la grosseur d'un plomb ; c'est le millerandage. Dans ce cas les grains ne sont pas et ne grossissent pas. Les surs sur lesquels cet accident se produit normalement seront également mis à l'index et soigneusement rejetés.

Enfin, d'une façon générale, on ne devra pas non plus choisir, pour le renouvellement ou la multiplication de la vigne, les sarments des cépages les plus vigoureux qui n'ont pas en même temps la fertilité, car on s'exposerait à ne recueillir que du bois.

Mais comment au moment de la taille, alors qu'il n'existe plus aucun indice, distinguant les bons cépages des mauvais. Pour cela il suffit de parcourir les vignes quelques jours avant la vendange et de marquer à l'aide d'un osier ou d'un fil de fer les pieds les plus fertiles, dont les grappes sont les plus belles, ceux en un mot qui offrent au plus haut degré les caractères que l'on désire propager ; ceux-là seuls devront fournir les bois de multiplication. Pour plus de sûreté, on recommencera cette opération du marquage pendant deux ou trois ans. Après ce temps les cépages qui auront mérité chaque année une marque nouvelle pourront être choisis sûrement pour la multiplication.

Mais, ainsi que nous l'avons dit plus haut, si l'on veut obtenir de la sélection tous les effets possibles, il est utile de l'opérer jusque dans les rameaux du même cep. On sait, en effet, que de nombreux végétaux peuvent présenter dans certaines de leurs parties des changements de structure et d'aspect, provoqués par des modifications du fruit ou de l'inflorescence. Ces variations par bourgeons peuvent être fixées et propagées par la bouture ou le greffe.

Pour la vigne, les exemples de variations par bourgeons existent en grand nombre. C'est ainsi que des cépages à raisins noirs donnent parfois des rameaux portant des fruits blancs. Dans d'autres cas, on trouve dans le même raisin des grains noirs et blancs, etc. Donc, par simple variation de bourgeons, la vigne donne sur le même pied des fruits qui peuvent différer de leurs voisins par la couleur, la grosseur, la forme, la saveur, l'époque de maturation, etc. Enfin, la fertilité peut varier beaucoup d'un rameau à l'autre.

Dans ces conditions, et puisqu'il est possible, par le bouturage ou le greffe, d'obtenir non seulement la fixation des caractères du pied-mère, mais aussi ceux du fragment que l'on se propose d'obtenir, la sélectionner avec soin les sarments qui doivent servir à faire les greffons ou les boutures.

En pratique, il suffira pour retrouver les rameaux les plus fertiles de les marquer d'un lien en même temps qu'on opérera sur les cépages. C'est, comme on voit, la chose la plus simple du monde, et les viticulteurs qui se livreront à ce petit travail supplémentaire trouveront bien vite qu'ils n'ont pas perdu leur temps. Qu'ils n'oublient pas que la sélection doit désormais présider à l'établissement de tous les vignobles et que, pratiquée avec soin, elle assurera leur prospérité et le maximum de revenus.

Enfin, d'une façon générale, on ne devra pas non plus choisir, pour le renouvellement ou la multiplication de la vigne, les sarments des cépages les plus vigoureux qui n'ont pas en même temps la fertilité, car on s'exposerait à ne recueillir que du bois.

Mais comment au moment de la taille, alors qu'il n'existe plus aucun indice, distinguant les bons cépages des mauvais. Pour cela il suffit de parcourir les vignes quelques jours avant la vendange et de marquer à l'aide d'un osier ou d'un fil de fer les pieds les plus fertiles, dont les grappes sont les plus belles, ceux en un mot qui offrent au plus haut degré les caractères que l'on désire propager ; ceux-là seuls devront fournir les bois de multiplication. Pour plus de sûreté, on recommencera cette opération du marquage pendant deux ou trois ans. Après ce temps les cépages qui auront mérité chaque année une marque nouvelle pourront être choisis sûrement pour la multiplication.

Mais, ainsi que nous l'avons dit plus haut, si l'on veut obtenir de la sélection tous les effets possibles, il est utile de l'opérer jusque dans les rameaux du même cep. On sait, en effet, que de nombreux végétaux peuvent présenter dans certaines de leurs parties des changements de structure et d'aspect, provoqués par des modifications du fruit ou de l'inflorescence. Ces variations par bourgeons peuvent être fixées et propagées par la bouture ou le greffe.

Pour la vigne, les exemples de variations par bourgeons existent en grand nombre. C'est ainsi que des cépages à raisins noirs donnent parfois des rameaux portant des fruits blancs. Dans d'autres cas, on trouve dans le même raisin des grains noirs et blancs, etc. Donc, par simple variation de bourgeons, la vigne donne sur le même pied des fruits qui peuvent différer de leurs voisins par la couleur, la grosseur, la forme, la saveur, l'époque de maturation, etc. Enfin, la fertilité peut varier beaucoup d'un rameau à l'autre.

Dans ces conditions, et puisqu'il est possible, par le bouturage ou le greffe, d'obtenir non seulement la fixation des caractères du pied-mère, mais aussi ceux du fragment que l'on se propose d'obtenir, la sélectionner avec soin les sarments qui doivent servir à faire les greffons ou les boutures.

En pratique, il suffira pour retrouver les rameaux les plus fertiles de les marquer d'un lien en même temps qu'on opérera sur les cépages. C'est, comme on voit, la chose la plus simple du monde, et les viticulteurs qui se livreront à ce petit travail supplémentaire trouveront bien vite qu'ils n'ont pas perdu leur temps. Qu'ils n'oublient pas que la sélection doit désormais présider à l'établissement de tous les vignobles et que, pratiquée avec soin, elle assurera leur prospérité et le maximum de revenus.

Enfin, d'une façon générale, on ne devra pas non plus choisir, pour le renouvellement ou la multiplication de la vigne, les sarments des cépages les plus vigoureux qui n'ont pas en même temps la fertilité, car on s'exposerait à ne recueillir que du bois.

Mais comment au moment de la taille, alors qu'il n'existe plus aucun indice, distinguant les bons cépages des mauvais. Pour cela il suffit de parcourir les vignes quelques jours avant la vendange et de marquer à l'aide d'un osier ou d'un fil de fer les pieds les plus fertiles, dont les grappes sont les plus belles, ceux en un mot qui offrent au plus haut degré les caractères que l'on désire propager ; ceux-là seuls devront fournir les bois de multiplication. Pour plus de sûreté, on recommencera cette opération du marquage pendant deux ou trois ans. Après ce temps les cépages qui auront mérité chaque année une marque nouvelle pourront être choisis sûrement pour la multiplication.

Mais, ainsi que nous l'avons dit plus haut, si l'on veut obtenir de la sélection tous les effets possibles, il est utile de l'opérer jusque dans les rameaux du même cep. On sait, en effet, que de nombreux végétaux peuvent présenter dans certaines de leurs parties des changements de structure et d'aspect, provoqués par des modifications du fruit ou de l'inflorescence. Ces variations par bourgeons peuvent être fixées et propagées par la bouture ou le greffe.

Pour la vigne, les exemples de variations par bourgeons existent en grand nombre. C'est ainsi que des cépages à raisins noirs donnent parfois des rameaux portant des fruits blancs. Dans d'autres cas, on trouve dans le même raisin des grains noirs et blancs, etc. Donc, par simple variation de bourgeons, la vigne donne sur le même pied des fruits qui peuvent différer de leurs voisins par la couleur, la grosseur, la forme, la saveur, l'époque de maturation, etc. Enfin, la fertilité peut varier beaucoup d'un rameau à l'autre.

Dans ces conditions, et puisqu'il est possible, par le bouturage ou le greffe, d'obtenir non seulement la fixation des caractères du pied-mère, mais aussi ceux du fragment que l'on se propose d'obtenir, la sélectionner avec soin les sarments qui doivent servir à faire les greffons ou les boutures.

En pratique, il suffira pour retrouver les rameaux les plus fertiles de les marquer d'un lien en même temps qu'on opérera sur les cépages. C'est, comme on voit, la chose la plus simple du monde, et les viticulteurs qui se livreront à ce petit travail supplémentaire trouveront bien vite qu'ils n'ont pas perdu leur temps. Qu'ils n'oublient pas que la sélection doit désormais présider à l'établissement de tous les vignobles et que, pratiquée avec soin, elle assurera leur prospérité et le maximum de revenus.

Enfin, d'une façon générale, on ne devra pas non plus choisir, pour le renouvellement ou la multiplication de la vigne, les sarments des cépages les plus vigoureux qui n'ont pas en même temps la fertilité, car on s'exposerait à ne recueillir que du bois.

Mais comment au moment de la taille, alors qu'il n'existe plus aucun indice, distinguant les bons cépages des mauvais. Pour cela il suffit de parcourir les vignes quelques jours avant la vendange et de marquer à l'aide d'un osier ou d'un fil de fer les pieds les plus fertiles, dont les grappes sont les plus belles, ceux en un mot qui offrent au plus haut degré les caractères que l'on désire propager ; ceux-là seuls devront fournir les bois de multiplication. Pour plus de sûreté, on recommencera cette opération du marquage pendant deux ou trois ans. Après ce temps les cépages qui auront mérité chaque année une marque nouvelle pourront être choisis sûrement pour la multiplication.

Mais, ainsi que nous l'avons dit plus haut, si l'on veut obtenir de la sélection tous les effets possibles, il est utile de l'opérer jusque dans les rameaux du même cep. On sait, en effet, que de nombreux végétaux peuvent présenter dans certaines de leurs parties des changements de structure et d'aspect, provoqués par des modifications du fruit ou de l'inflorescence. Ces variations par bourgeons peuvent être fixées et propagées par la bouture ou le greffe.

Pour la vigne, les exemples de variations par bourgeons existent en grand nombre. C'est ainsi que des cépages à raisins noirs donnent parfois des rameaux portant des fruits blancs. Dans d'autres cas, on trouve dans le même raisin des grains noirs et blancs, etc. Donc, par simple variation de bourgeons, la vigne donne sur le même pied des fruits qui peuvent différer de leurs voisins par la couleur, la grosseur, la forme, la saveur, l'époque de maturation, etc. Enfin, la fertilité peut varier beaucoup d'un rameau à l'autre.

Dans ces conditions, et puisqu'il est possible, par le bouturage ou le greffe, d'obtenir non seulement la fixation des caractères du pied-mère, mais aussi ceux du fragment que l'on se propose d'obtenir, la sélectionner avec soin les sarments qui doivent servir à faire les greffons ou les boutures.

En pratique, il suffira pour retrouver les rameaux les plus fertiles de les marquer d'un lien en même temps qu'on opérera sur les cépages. C'est, comme on voit, la chose la plus simple du monde, et les viticulteurs qui se livreront à ce petit travail supplémentaire trouveront bien vite qu'ils n'ont pas perdu leur temps. Qu'ils n'oublient pas que la sélection doit désormais présider à l'établissement de tous les vignobles et que, pratiquée avec soin, elle assurera leur prospérité et le maximum de revenus.

Enfin, d'une façon générale, on ne devra pas non plus choisir, pour le renouvellement ou la multiplication de la vigne, les sarments des cépages les plus vigoureux qui n'ont pas en même temps la fertilité, car on s'exposerait à ne recueillir que du bois.

Mais comment au moment de la taille, alors qu'il n'existe plus aucun indice, distinguant les bons cépages des mauvais. Pour cela il suffit de parcourir les vignes quelques jours avant la vendange et de marquer à l'aide d'un osier ou d'un fil de fer les pieds les plus fertiles, dont les grappes sont les plus belles, ceux en un mot qui offrent au plus haut degré les caractères que l'on désire propager ; ceux-là seuls devront fournir les bois de multiplication. Pour plus de sûreté, on recommencera cette opération du marquage pendant deux ou trois ans. Après ce temps les cépages qui auront mérité chaque année une marque nouvelle pourront être choisis sûrement pour la multiplication.

Mais, ainsi que nous l'avons dit plus haut, si l'on veut obtenir de la sélection tous les effets possibles, il est utile de l'opérer jusque dans les rameaux du même cep. On sait, en effet, que de nombreux végétaux peuvent présenter dans certaines de leurs parties des changements de structure et d'aspect, provoqués par des modifications du fruit ou de l'inflorescence. Ces variations par bourgeons peuvent être fixées et propagées par la bouture ou le greffe.

Pour la vigne, les exemples de variations par bourgeons existent en grand nombre. C'est ainsi que des cépages à raisins noirs donnent parfois des rameaux portant des fruits blancs. Dans d'autres cas, on trouve dans le même raisin des grains noirs et blancs, etc. Donc, par simple variation de bourgeons, la vigne donne sur le même pied des fruits qui peuvent différer de leurs voisins par la couleur, la grosseur, la forme, la saveur, l'époque de maturation, etc. Enfin, la fertilité peut varier beaucoup d'un rameau à l'autre.

Dans ces conditions, et puisqu'il est possible, par le bouturage ou le greffe, d'obtenir non seulement la fixation des caractères du pied-mère, mais aussi ceux du fragment que l'on se propose d'obtenir, la sélectionner avec soin les sarments qui doivent servir à faire les greffons ou les boutures.

En pratique, il suffira pour retrouver les rameaux les plus fertiles de les marquer d'un lien en même temps qu'on opérera sur les cépages. C'est, comme on voit, la chose la plus simple du monde, et les viticulteurs qui se livreront à ce petit travail supplémentaire trouveront bien vite qu'ils n'ont pas perdu leur temps. Qu'ils n'oublient pas que la sélection doit désormais présider à l'établissement de tous les vignobles et que, pratiquée avec soin, elle assurera leur prospérité et le maximum de revenus.

Enfin, d'une façon générale, on ne devra pas non plus choisir, pour le renouvellement ou la multiplication de la vigne, les sarments des cépages les plus vigoureux qui n'ont pas en même temps la fertilité, car on s'exposerait à ne recueillir que du bois.

Mais comment au moment de la taille, alors qu'il n'existe plus aucun indice, distinguant les bons cépages des mauvais. Pour cela il suffit de parcourir les vignes quelques jours avant la vendange et de marquer à l'aide d'un osier ou d'un fil de fer les pieds les plus fertiles, dont les grappes sont les plus belles, ceux en un mot qui offrent au plus haut degré les caractères que l'on désire propager ; ceux-là seuls devront fournir les bois de multiplication. Pour plus de sûreté, on recommencera cette opération du marquage pendant deux ou trois ans. Après ce temps les cépages qui auront mérité chaque année une marque nouvelle pourront être choisis sûrement pour la multiplication.

Mais, ainsi que nous l'avons dit plus haut, si l'on veut obtenir de la sélection tous les effets possibles, il est utile de l'opérer jusque dans les rameaux du même cep. On sait, en effet, que de nombreux végétaux peuvent présenter dans certaines de leurs parties des changements de structure et d'aspect, provoqués par des modifications du fruit ou de l'inflorescence. Ces variations par bourgeons peuvent être fixées et propagées par la bouture ou le greffe.

Il n'a pas pu être établi encore que la faune d'Orléans ait été envahie. A son confiant de la prison d'Avignon, Moret, a bien dit : « Orléans faisait sauter les serrures des prisons et des laboratoires pendant que je faisais le guet » ; mais Orléans, actuellement en prison, n'a pas participé à ces vols. Il est vrai qu'il a aussi absolument refusé de faire connaître où il se trouvait à l'époque où il y a eu des vols, son absence de Paris, à ce moment, ayant été constatée.

Quant à la suite de l'enquête, continue et l'on saura certainement avant peu, à quoi s'en tenir sur les auteurs de ces méfaits qui ont, il y a quelques mois, si vivement ému l'opinion.

DROME

Valence. — Foires de la semaine. — Voici les foires de la semaine ; Crest, la Chane, Grignan, la Roche-de-Glun, Roche-sur-Grane, Saint-Ju-lieu-en-Vercors, Beauvallon, Beaumont, Lachau, le 6 août. — Montbrun le 7. — Beaumont-Valence, Bouvantes, Grane le 8. — Beaumont-de-Tranquil, le Buis, Die, Marsanne, Roussel le 10. — Chabeuil le 11. — Saillans le 12 pour le 13.

Incendies. — Un violent incendie a complètement détruit hier soir quatre meules de paille et sept meules de fourrages appartenant à M. Damis, fermier à Châteaufort d'Isère.

Les pertes qui s'élèvent à 5,000 francs sont assurées.

Le même jour, une maison d'habitation, appartenant à M. Liotard, fermier à la Chapelle-en-Vercors, a été réduite en cendres par un violent incendie.

Les pertes, évaluées à 2,000 francs, sont assurées.

Un violent incendie, dont la cause provient d'une battue de blé en mouvement, s'est déclaré dans la ferme appartenant à M. Cotte, quartier de Denys, commune de Grâne.

Les pertes, représentant environ 30,000 kil. de grains ont été détruites par les flammes. Un certain nombre de meules de fourrage sont également détruites et la batterie est fortement endommagée.

Ce sinistre a été causé par une étincelle provenant de la battue.

Les pertes sont assez importantes et non assurées.

Romans. — Réception au Cercle militaire. — Hier au soir, à ce lieu au Cercle militaire, la réception de MM. le commandant Magnard, le chef de musique Courroy, récemment promu, et de l'adjudant Gout, décoré le 14 juillet de la médaille militaire.

La musique militaire, placée sous le balcon du Cercle, a donné un concert pendant la réception, au cours de laquelle divers toasts ont été portés.

LE NOUVEAU LYON
 Lundi 6 août 1894

Soie et Soieries

Le chiffre des entrées à la condition des soies s'est élevé, la semaine dernière, à la somme de 90.000 kilos; il est donc au-dessus de la moyenne pour une époque de morte-saison. Il est formé par un grand nombre de petites affaires divisées à l'infinité qui suffisent à tenir les vendeurs en haleine et les prix ont preuve d'une bonne fermeté, tant en soies asiatiques qu'en soies d'Europe. Les marchés d'origine de Milan, Shanghai, Canton, Yokohama sont en effet résistants sur les cotations actuelles qui semblent offrir aucune marge à l'acheteur. Les affaires en étoffes restent très calmes; cependant on a reçu en fabrique quelques commissions et on a fait quelques ventes sur banque qui témoignent de certains besoins. Il semble que les stocks chez les intermédiaires se sont sensiblement appauvris et que la production a accompli son œuvre. Mais le point d'appui d'un réveil des affaires se trouve toujours, il faut bien le reconnaître aux Etats-Unis. Le Bulletin des Soies et des Soieries publié à ce sujet dans son dernier numéro, des chiffres intéressants. Ses statistiques de la Selek association of American soiers apprennent notamment que pendant l'année 1893-1894, finissant au 30 juin dernier, les importations de soieries à New-York n'ont pas dépassé 2.927.580 dollars en 1893-1894 et 2.837.000 dollars en 1892-1893. Ces chiffres donnent la mesure de la dépression du marché des Soieries aux Etats-Unis. Les fabrications de soieries américaines ont de leur côté ralenti dans des proportions correspondantes leur production et leurs achats de soie. L'importation des soies à New-York et San-Francisco a fléchi de 51.983 balles en 1891-1892 et 54.635 balles en 1892-1893 à 34.633 balles en 1893-1894.

OLIVIER.

Publications de Mariages

Premier arrondissement

M. Cassius-Nicolas Faure, rue Pouteaux, 13 et M^{lle} Mathilde Antoinette, rue Pouteaux, 17, 8 et M^{lle} Monique Catherine, rue Constantine, 11. — M. Mathieu Léon, tailleur, Grande-Côte, 1 et M^{lle} Marie-Albertine Guigard, raccommodeuse en tulle, grande rue de la Croix, 45. — M. Henri Matray, teinturier, rue Flesselles, 25 et M^{lle} Gabrielle Perrin, vernisseuse, rue Flesselles, 25. — M. Noël Barthélemy, employé en or, cours de la Vieille, 9 et M^{lle} Chavert Catherine-Pierre, tisseuse, rue de la Vieille, 9. — M. Zélin François, peintre, rue Bon-Pasteur, 25 et M^{lle} Françoise Nivière, dévideuse, rue Bon-Pasteur, 19.

Deuxième arrondissement

M. Canjolle, Baptiste, cuisinier, rue de la Bourne, 29 et M^{lle} Louise Révol, dévideuse, rue Massena, 24. — M. Brédy, Charles-Marie, employé, rue d'Alger, 25 et M^{lle} Seneche, Marie-Louise, couturière, rue Molère, 17. — M. Soudan, Joseph-Marie, représentant de commerce, rue Béchervaise, 16 et M^{lle} Reuge, Marie-Victorine, commerçante, rue Confort, 28. — M. Dechelette, Joseph-Stanislas-Maurice, industriel, demeurant à Roanne (Loire) et M^{lle} Gildard, Isabelle-Alice, sans profession, place Bellecour, 4. — M. Aubert, Jean-Marie, coiffeur, cours de la Liberté, 43 et M^{lle} Lyottier, Marie-Félicie, modiste, rue Mercière, 42. — M. Terrat, Claude, comptable au P.-L.-M., rue Sergent-Blandin, 25 et M^{lle} Bonnevill, Marie, professeur de piano, rue Mercière, 36. — M. Berthaudin Michel, manœuvre, rue Lainerie, 10 et M^{lle} Claire Claudine, rue Deland, 18. — M. Fourgon Pierre-François, boulanger, rue Mercière, 18 et M^{lle} Bernard Jeanne, mécanicienne, rue Ozanam, 10. — M. Guy Claude, instituteur, rue de Fleurius, 8 et M^{lle} Lajard Marie-Louise, couturière, rue République, 83. — M. Rollet Claude, représentant de commerce, rue Jean-de-Tournes, 11 et

M^{lle} Marie-Françoise Crozier, divorcée, rue Tête-d'Or, 116. — M. Arnould Vincent-Angé, imprimeur, rue de Penthièvre, 13 et M^{lle} Mal-Julle, cuisinière, rue Victor, 46. — M. Dupré Louis-François, mécanicien, rue Duhamel, 21 et M^{lle} Jougnot Marie-Françoise, commerçante à Bruxelles (Belgique). — M. Granier Alexandre-François, employé, rue de Penthièvre, 5 et M^{lle} Mariolat Suzanne, chapeleur, rue Condé, 12. — M. Berthoz Armand Joseph, employé, rue de la Croix-Barret, 100 et M^{lle} Bernard Eugénie, domestique, rue Bellecour, 10. — M. Chabert Joseph-Emile, coiffeur, rue Rempart-d'Alain, 14 et M^{lle} Seigne, Anne-Rosalie, notaise en or, cours Lafayette, 108. — M. Guillaume Arnaud, employé, rue de la Barre, 4 et M^{lle} Marie Duclard, sans profession, demeurant à Trévoux (Ain). — M. Lesvignes Louis-Joseph, mécanicien, rue Montesquieu, 83 et M^{lle} Foutier Lucie, couturière, rue Sala, 15.

Troisième arrondissement

M. Georges Antoine, menuisier, rue de la Tête-d'Or, 82 et M^{lle} Marie-Elsa Bernard, sans profession, cours Lafayette, 10. — M. Philippe Alfred Martin, employé, avenue des Pôles, 37 et M^{lle} Pauline-Marie Bourcel, lingère à Charente. — M. Jean-Baptiste Brune, journalier, chemin de Josphat, 5 et M^{lle} Panny Hostin, journalière, même chemin. — M. Jules Vard, moniteur, rue Paul-Bert, 25 et M^{lle} Marie Chardon, couturière, rue Saint-Gerôme, 4. — M. Louis-Charles Licaud, cocher à Villeurbanne, 7, rue de la Cité et M^{lle} Louise Peinture, épicière, chemin de Baraban, 35. — M. Nicolas Dutour, employé, quai des Brotteaux, 26 et M^{lle} Anne-Philomène Guillet, employée, rue Bugeaud, 26. — M. François-Joseph Daly, journalier, rue Schastin-Gryphes, 102 et M^{lle} Marie Chantelouve, couturière, même adresse. — M. Lucien Jean-Claude, sellier, rue des Trois-Pierres, 99 et M^{lle} Julie-Sophie Chavallier, giletière, même adresse. — Pilaud Antoine, employé, rue d'Heyrieu, 176 et M^{lle} Amélie Maljournal, journalière, rue d'Heyrieu, 89. — M. André François, bijoutier, rue Vieille-Monnaie, 16 et M^{lle} Poline François, repasseuse, même adresse. — M. Ollier Auguste, jardinier, rue d'Heyrieu, 145 et M^{lle} Bianca Clotilde, couturière, rue Ste-Jeanne, 1. — M. Brocard, Léopold, matelassier, rue Julie, 7 et M^{lle} Marie Alys, manœuvre, même adresse. — M. Jamblé Joseph, teinturier, rue Paul-Bert, 173 et M^{lle} Anne-Cécile Dugal, brodeuse, même adresse. — M. Louis-Souleyrand, voyageur de commerce, rue Passet, 7 et M^{lle} Agathe Darlix, à Aubenas (Ardèche). — M. Jules-Marius Kléber, journalier, rue de la Colombe, et M^{lle} Adèle Douran, journalière, même rue. — M. François Palladin, journalier à Saint-Vons (Rhône), et M^{lle} Marie-Madeleine Lillas, couturière, rue Neuve de la Villardière, 7. — M. Philibert Collonge, journalier, cours Lafayette, 179, et M^{lle} Marie Ducharme, domestique, même rue. — Antoine Perrier, employé, rue Schastin-Gryphes, 14 et M^{lle} Jeanne-Baptiste Garinot, à Bessans (Savoie). — M. Pierre-Auguste Hurlur, comptable, rue Pierre-Corneille, 158 et M^{lle} Benoit Feyeux, apprenti, même rue, 158. — M. Louis Bessing, tannier, rue Pierre-Corneille, 173 et M^{lle} Josephine-Marie Fayet, même rue.

Quatrième arrondissement
 M. Paul-Louis Combet, rue du Mail, 28 et M^{lle} Caroline Nigra, rue du Mail, 38. — M. Joseph-André Bollache, rue des Tables-Claudiennes, 59 et M^{lle} Madeleine-Joséphine Douillet, rue Cdu, 9. — M. Joseph Plantier, 3, place Belfort, et M^{lle} Eugénie Perret, 41, grande rue de la Croix-Rousse, 159, f. 6 h. s.

Cinquième arrondissement
 M. Mathieu Berthel, menuisier, rue des Docks, 36, et M^{lle} Marie Lorange, sans profession, à Saint-Laurent-de-Chamassout (Rhône). — M. Gustave Bruno, clerc de notaire, place de l'Ancienne-Douane, 8 et M^{lle} Jeanne Gonnard, sans profession, à Fontaines-sur-Saône (Rhône). — M. Joseph Vicière, employé de commerce, rue Cuvier, 174 et M^{lle} Jeanne Giriviet, fleuriste, rue Saint-Georges, 20. — M. Etienne Jolivet, rentier, place du Gouvernement, 5 et M^{lle} Jeanne Pras, propriétaire à Caluire, route de Strasbourg, 11. — M. Jules Simonnet, fumiste, quai Pierre-Seize, 81, et M^{lle} Marie Verpillat, repasseuse, rue des Capucins, 6. — M. Antoine Renaud, employé de commerce à Villefranche (Rhône), et M^{lle} Jeanne Janan, couturière, rue de la Quarantaine, 25. — M. Pierre Douran, journalier, place Saint-Paul, 3, et M^{lle} Eugénie Morin, employée, même adresse. — M. Pierre Durand, employé de commerce, montée des Epies, 27, et M^{lle} Marie Chateaud, négociante, avenue de l'Archevêché, 2. — M. Jean Besson, maçon, rue de la Pyramide, 39, et M^{lle} Marie Morier, couturière, rue de la Pyramide, 39. — M. Albert Marchand, serrurier-mécanicien, rue des Trois-Maries, 9, et M^{lle} Emilie Dufour, couturière, même adresse. — M. Michel Berthaudin, ma-

neuvre, rue Lainerie, 11, et M^{lle} Claudine Grevet, journalière, rue Deland, 18. — M. Pierre Brandaud, instituteur, rue d'Beully, 6, actuellement à Claveissoles (Rhône), et M^{lle} Alphonsine Coulon, sans profession, au Mans (Sarthe).

DÉCÈS ET FUNÉRAILLES

Premier arrondissement. — Elisabeth Welté, 53 ans, place Sathonay, 1, f. 5 h. — M. Pierre Brandaud, instituteur, rue d'Beully, 6, actuellement à Claveissoles (Rhône), et M^{lle} Alphonsine Coulon, sans profession, au Mans (Sarthe).

Deuxième arrondissement. — Francisque Valin, 65 ans, Hôtel-Dieu, f. 7 h. — Jeanne Tourga, 37 ans, Hôtel-Dieu, f. 8 h. — Antoinette Baillly, 80 ans, Hôtel-Dieu, f. 10 h.

Troisième arrondissement. — Auguste Rioux, 45 ans, route de Vienne, 144, f. 8 h. — Joséphine Schiold, 6 mois, rue de l'Archevêché, 25, f. 5 h. — Milliat, 6 mois 1/2, rue de l'Archevêché, 25, f. 5 h.

Quatrième arrondissement. — Thiollière Antoine, 1 mois 1/2, rue d'Ansermet, 24, f. 8 h. — Chavrier Françoise, 70 ans, rue de l'Écluse, 63, f. 10 h. — Grapin Antoinette, 44 ans, boulevard de la Croix-Rousse, 159, f. 6 h. s.

Cinquième arrondissement. — Paillet Marie, 65 ans, rue de Trion, f. 7 h. — Lafrance Rose, 67 ans, Quai Pierre Seize, 73, f. 9 h. — Montel Louise, 72 ans, rue de la balaie, 3, f. 3 h. — Jacob Emilie, 57 ans, rue Gorge-de-Loup, 77, f. 5 h.

AVIS DE DÉCÈS

A 2 francs 50
 Louis CORTH, 67 ans, rue Tourette, 95, Funérailles 2 heures.

A 5 francs
 Les familles Achet et Restez ont la douleur d'inviter leur amis et connaissances aux funérailles de M. Pierre ACHET qui aura lieu le 27 courant, à 2 heures.

Le convoi partira du domicile du défunt, rue...

A 10 francs
 Les amis et connaissances des familles X... et Y... qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part de décès de M. Agé de 47 ans, sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à assister à ses funérailles qui auront lieu mardi 24 juillet, à 9 heures précises.

A 15 francs
 Madame Livrac, Monsieur Joseph Livrac, Mademoiselle Augustine Livrac, Monsieur et Madame Miret et leurs enfants, Monsieur Chary, Mademoiselle Louise Bizetie, Les familles Repley, Serton, Tramis, ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Eugène LIVRAC,
 Décédé dans sa 34^e année

leur mari, père, neveu, cousin, petit-cousin et vous prient de bien vouloir assister à ses funérailles qui auront lieu le 27 courant, à 10 heures précises du matin.

Le convoi partira du domicile mortuaire, rue... pour se rendre à l'église... et de là au cimetière de...

A 25 francs
 Même texte que la précédente, avec large encadrement noir.

Le Gérant : JEAN DESMEURS.

Imprimerie et stéréotypie du Nouveau Lyon, 7, place des Terreaux et 2, rue Valentin.

Machines rotatives Marinoni, 16.000 exemplaires à l'heure. — Moteur à gaz Farra et Cie, Lyon.

ANNONCES

DÉMOCRATIQUES

à 0.15 et 0.25 la ligne

EMPLOIS

On demande pour maison de modes et chapellerie (ville de Saône-et-Loire), une jeune fille connaissant bien la mode et pouvant faire la vente. S'adr. maison Feneuillet et fils, 4, rue Saint-Dominique. Inutile de se présenter sans bonnes références.

On demande des ouvrières connaissant le façonnage des papiers. S'adresser aux Pape-teries du Pont-de-Claix, 32, cours de la Liberté, à Lyon.

Ancien militaire médaillé, actif et sérieux, demande emploi de garçon de bureau. Excellentes références. S'adr. à M. B., bureau du journal, n° 0.501.

ASSOCIATIONS

Commandites, Prêts

On prêtait 50.000 fr. à commerce ou industrie sérieuse. Ec. R. 2, poste rest. Lyon-Brotteaux.

On demande associé ou commanditaire avec apport de 20 à 25.000 fr. donner extension à commerce en pleine activité, très sérieux. Ecrite à Seguin et Cie, 99, r. Pierre-Corneille, Lyon.

100.000 fr. den. à command. ou associé, concession jeux à l'étranger. 30 et 40, Baccara. Beaux bénéfices. Dubois, 39, rue Pigalle, Paris.

On offre belle situation de directeur d'une compagnie d'assurances en création sur des bases nouvelles appelées à de grands succès, à homme d'âge mûr disposant, pour cette organisation, d'un capital de 30.000 fr. garantis hypothécairement. Ecrite n° 321, A. au bureau de publicité du Nouveau Lyon.

On demande un associé avec apport de 3500 à 4.000 fr., fortune assurée en 4 ou 5 ans, pour invest. unique au monde, nouvelle découverte. S'adr. bureau du Nouveau Lyon ou à M. Garandol, inventeur-mécanicien-automatique, 94, rue Garibaldi, Lyon.

LOCATIONS

A louer, chasse de 100 hectares environ, près de Sury; on pourrait louer au même temps une petite maison. S'adr. pour renseignements à la mairie de Montbrison.

A affermer 14 novembre prochain, la prairie de Montout (Polymieux) et bâtiment à loger la récolte. S'adr. P. Bois, propriétaire.

A louer, à Neyrolles (Ain), plusieurs chambres garnies, jolis appartements, 2 kil. gare Nantua. S'y adresser, maison Vernet.

On désire louer Propriété aux environs de Lyon, facilité communications, maison 12 pièces, confortable, clos à 3.000 mètres. On achèterait au besoin. Ec. bureau du journal, n° 018.

A louer, à Poleymieux, à proximité gare de Neuville-sur-Saône, maison bourgeoise meublée, bon air, belle vue, avec jardin, ombrage et dépendances. S'y adresser à M. Penet père.

A louer de suite, à Villeurbanne, (quartier) neuf, vaste rez-de-chaussée à diviser au gré du preneur pour magasin ou atelier. S'adr. à M. Michaud, 31, place de la Mairie.

ON désire louer, à 20 minutes des Terreaux, Maison de huit pièces, ville et campagne. Facilités de communications; de préférence jardin de 1000 à 1500 mètres. S'adr. au bureau de publicité du Nouveau Lyon.

A louer de suite, à 5 kilom. gare Poulancieux, Maison 9 pièces, terrasse abritée, vue superbe sur la vallée de la Saône, grand jardin. S'adr. à M. Silvestre, à Chénas (Rhône).

A louer au 11 mai 1895, à M. L. au Magasin horlogerie-bijouterie, 30, rue Franche, avec agencement intérieur. Pour visiter, s'adr. à M. Lescapasse, notaire à M. con.

A louer, rue de la Charité, 12 et 14, dans le nouvel immeuble du Nouvelliste: 1° Des magasins au rez-de-chaussée; 2° Divers appartements aux 3^e, 4^e et 5^e étages. S'adresser pour traiter à M. L. Loubaud, régisseur, 9, rue des Maronniers.

A louer, entrepôts divers pour marchand de vins, rue Moncey, 154.

A louer de suite en partie ou en totalité les grandes caves de M. Boullay, à Mâcon.

A louer de suite totalité ou partie, vaste local propre à toute industrie, comp., mag., appart., atelier, hangars. S'y adr. 24, r. Bossuet.

A louer, à Saint-Paul-en-Jarez (Loire), Moulin à blé, 4 tours, mus. eau et vapeur, prairies, terres contiguës. S'adr. M. Limonne, à Saint-Chamond, et M. Roche, notaire.

FONDS

ou Immeubles à vendre

A céder à Lyon, maison de ganterie, nom bien connu. S'adr. L. Sirand, 14, r. Victor-Hugo.

A vendre propriété d'un seul tenant, à Salaise, canton de Roussillon (Isère), pr. de la gare, vastes bâtiments, 11 hectares dont 6 en vignes de grand rapport. Sol fertile. Pour traiter M. Rabatet, gref. fier, Roussillon (Isère).

Belle propriété, à 15 kil. de Lyon; maison bourgeoise, clos de 1 hectare, eau, ombrages, belles promenades à vendre de suite. S'adresser à M^{re} Sarthier, notaire à Saint-Pierre-de-Chandieu (Isère).

A vendre, à la station de Montchat, Joli Chalet suisse, 10 pièces, terrasse et jardin. Prix: 12.000 fr. S'adr. au café de la place Ronde. Occ. rare.

A vendre, Propriété d'un seul tenant, à Salaise, canton de Roussillon (Isère), pr. de la gare. Vast. bât. 11 hectares, dont 6 en vignes de grand rap. Sol fertile. Pour traiter: M. Rabatet, gref. fier, Roussillon (Isère).

A vendre, près Valence, château, 27 p. arb. séculaires, pièce d'eau, 63 hect. tout clos. S. Dupin, Valence (Drôme).

A vendre ou à louer, à Saint-Julien-de-Jonzy, S.-et-L. (ligne de Roanne à Paray-Lé-Monial), à 4 heures de Lyon, altitude 450 mètres, jolie maison bourgeoise, meublée ou non, 50 à 100 pièces, avec jardin. Prix modéré. Bon air, vue à bon marché. On fournit cheval et voiture. S'adresser de suite au bureau ou à Mme Laurent, à St-Julien-de-Jonzy.

Terres à vendre, à Villeurbanne, par petits lots, depuis 200 m. S'adr. à M. Berger, 69, ch. Saint-Antoine.

A vendre, beau pré de 8500 m. c., à Panissières; rapport annuel, 160 fr. environ. Prix demandé: 4.500 fr. S'adr. à M. F. F., bur. du journal.

A vendre, Maison située à Panissières (Loire), grande cour, 200 m. S'adr. à M. F. F., bur. du journal.

A vendre, à prix de 420 fr., une bicyclette 1/2. Clément presque neuve, 11 kil., course sur route. S'adr. à M. F., n° 150, bur. du journal.

A vendre, Propriété située à Beynost, close de murs, 2 pièces d'eau, complantée d'arbres fruitiers, vignes, très belle vue, maison 6 pièces, cave et greniers. Prix demandé: 20.000 fr. S'adr. S. H., bureau du journal.

A VENDRE près tramways (hauter) jolie Propriété 10 p. et dép., cour, remise. Clos 2.000 m. Vue superbe. M. Mallay et Bérignon, pl. Terreaux, 7.

Grande Propriété rapport et agrément à vendre aux Agoutières, Baugues, Saint-Foy-lès-Lyon. S'adr. M. L. Lort, not., rue Bat-d'Argent, Lyon.

Belle Propriété, à 15 kil. de Lyon; maison bourgeoise, clos de 1 hectare, eau, ombrages, belles promenades à vendre de suite. S'adresser à M^{re} Sarthier, notaire à Saint-Pierre-de-Chandieu (Isère).

A vendre, à la station de Montchat, Joli Chalet suisse, 10 pièces, terrasse et jardin. Prix: 12.000 fr. S'adr. au café de la place Ronde. Occ. rare.

A vendre, Propriété d'un seul tenant, à Salaise, canton de Roussillon (Isère), pr. de la gare. Vast. bât. 11 hectares, dont 6 en vignes de grand rap. Sol fertile. Pour traiter: M. Rabatet, gref. fier, Roussillon (Isère).

A vendre, près Valence, château, 27 p. arb. séculaires, pièce d'eau, 63 hect. tout clos. S. Dupin, Valence (Drôme).

A vendre ou à louer, à Saint-Julien-de-Jonzy, S.-et-L. (ligne de Roanne à Paray-Lé-Monial), à 4 heures de Lyon, altitude 450 mètres, jolie maison bourgeoise, meublée ou non, 50 à 100 pièces, avec jardin. Prix modéré. Bon air, vue à bon marché. On fournit cheval et voiture. S'adresser de suite au bureau ou à Mme Laurent, à St-Julien-de-Jonzy.

Terres à vendre, à Villeurbanne, par petits lots, depuis 200 m. S'adr. à M. Berger, 69, ch. Saint-Antoine.

A vendre, beau pré de 8500 m. c., à Panissières; rapport annuel, 160 fr. environ. Prix demandé: 4.500 fr. S'adr. à M. F. F., bur. du journal.

A vendre, Maison située à Panissières (Loire), grande cour, 200 m. S'adr. à M. F. F., bur. du journal.

A vendre, à prix de 420 fr., une bicyclette 1/2. Clément presque neuve, 11 kil., course sur route. S'adr. à M. F., n° 150, bur. du journal.

Objets mobiliers à vendre ou échanger

A vendre, au prix de 420 fr., une bicyclette 1/2. Clément presque neuve, 11 kil., course sur route. S'adr. à M. F., n° 150, bur. du journal.

Représentant demande bon- nes maisons p. la place de Lyon. François, bureau du journal.

On désire acheter deux fauteuils Louis XV. S'adr. à M. F., bureau du journal, n° 045.

On désire vendre un beau lit style Renaissance, véritable œuvre artistique. Prix: 10.000 fr. S'adr. à M. F., bureau du journal, n° 046.

A vendre mobilier d'occasion, composé de canapés, fauteuils, chaises cannelées, horloge de salle à manger, etc. S'adr. à M. P. n° 035, bur. du journal.

A vendre voiture anc. ou payé, deux roues. S'adresser chez M. Moyne, à Ecully.

DIVERS

On prendrait comme pensionnaire monsieur âgé et enfants de trois ans et au dessus. S'adr. à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, Mme Roche mère, près la place. L'hiver et l'été.

On désire acheter longue- vue d'occasion, mais en bon état. Ec. bureau du journal, n° 057.

Revenus exceptionnels et fortune. Renseignements gratuits sur demande adressée à M. R. Bertin, directeur du Syndicat national, 47, r. Joubert, à Paris.

On offre à toutes personnes intell. de préférence jeune médecin ou pharmacien, dent., faire fortune rapidement. S'adr. p. restante Bellecour. A. M. E., n° 2.

Médecin est demandé de suite pour voyager en France avec famille. S'adr. Guillou, c. du Midi, 34, entresol, 10 h. à midi.

Mariage. Employé de bureau, 5.000 fr. d'appointements dans bonne maison, désire épouser jeune fille avec dot de 25.000 fr. environ. Rien des agences. S'adr. au bureau du journal, à M. Z. Z., n° 0715.

Mariage. Militaire gradé, 35 ans, bel avenir, épouserait demoiselle riche. Rien des agences. S'adr. à M. F., bur. du journal, n° 0724.

Représentant demande bon- nes maisons p. la place de Lyon. François, bureau du journal.

On désire acheter deux fauteuils Louis XV. S'adr. à M. F., bureau du journal, n° 045.

On désire vendre un beau lit style Renaissance, véritable œuvre artistique. Prix: 10.000 fr. S'adr. à M. F., bureau du journal, n° 046.

A vendre mobilier d'occasion, composé de canapés, fauteuils, chaises cannelées, horloge de salle à manger, etc. S'adr. à M. P. n° 035, bur. du journal.

A vendre voiture anc. ou payé, deux roues. S'adresser chez M. Moyne, à Ecully.

On prendrait comme pensionnaire monsieur âgé et enfants de trois ans et au dessus. S'adr. à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, Mme Roche mère, près la place. L'hiver et l'été.

On désire acheter longue- vue d'occasion, mais en bon état. Ec. bureau du journal, n° 057.

Revenus exceptionnels et fortune. Renseignements gratuits sur demande adressée à M. R. Bertin, directeur du Syndicat national, 47, r. Joubert, à Paris.

On offre à toutes personnes intell. de préférence jeune médecin ou pharmacien, dent., faire fortune rapidement. S'adr. p. restante Bellecour. A. M. E., n° 2.

Médecin est demandé de suite pour voyager en France avec famille. S'adr. Guillou, c. du Midi, 34, entresol, 10 h. à midi.

Mariage. Employé de bureau, 5.000 fr. d'appointements dans bonne maison, désire épouser jeune fille avec dot de 25.000 fr. environ. Rien des agences. S'adr. au bureau du journal, à M. Z. Z., n° 0715.

Mariage. Militaire gradé, 35 ans, bel avenir, épouserait demoiselle riche. Rien des agences. S'adr. à M. F., bur. du journal, n° 0724.

Représentant demande bon- nes maisons p. la place de Lyon. François, bureau du journal.

On désire acheter deux fauteuils Louis XV. S'adr. à M. F., bureau du journal, n° 045.

On désire vendre un beau lit style Renaissance, véritable œuvre artistique. Prix: 10.000 fr. S'adr. à M. F., bureau du journal, n° 046.